

Paris, le 5 mai 2004 - N° 87/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 10 mars 2004

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITÉ

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION EMPLOI, REVENUS
- 10 mars 2004 -

Président : Joël MAURICE, Directeur du Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique (CERAS)

Rapporteur : Olivier MARCHAND, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	La nouvelle enquête emploi.....	4
	• Présentation (Dominique GOUX, Sébastien PEREZ-DUARTE).....	4
	• Le point de vue des chercheurs (Jérôme GAUTIÉ, Professeur à l'université de REIMS et Centre d'études de l'emploi).....	6
	• Discussion	7
II.	La construction européenne des indicateurs ayant accompagné la stratégie européenne pour l'emploi.....	11
	• Présentation (Olivier MARCHAND).....	11
	• Le point de vue des partenaires sociaux (Robert VILLENEUVE, Délégué général Eurexcter) ..	14
	• Discussion	15
III.	Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité	17
	• Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle (Dominique GOUX)	17
	• Module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi sur la transition vers la retraite, (Dominique GOUX)	20
	• Enquête sur la formation continue 2006 (Dominique GOUX)	21
	• Enquête Information Vie Quotidienne 2004 (Fabrice MURAT)	22
	• Enquête sur les perspectives de croissance et de création d'emploi dans l'union européenne 2004 (Hélène ERKEL-ROUSSE, Dominique GOUX).....	23
	• Enquête sur le coût de la main d'œuvre 2004 (Michel AMAR)	26

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	AMAR Michel	Insee
M.	AMINE Mohamed	CNFPT
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Rapporteur du comité du Label
M.	BALSAN Didier	CFDT
M.	BARNIER Julien	CNRS
Mme	BEAUBOUCUEZ Christelle	OREF Rhône-Alpes
M.	BESNARD Jean-Louis	UNSA
Mme	BIGOT Ingrid	CAPEB
M.	BLONDET Daniel	Ministère de l'éducation nationale - DESCO
M.	BLOUARD Jean-Paul	UNEDIC
M.	BOSSARD André	DGEFP
M.	BOULLEY Philippe	ONIFHLOR
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
Mme	BRUDIEU Germaine	Insee
Mme	CAMORS Carine	IAURIF
Mme	CÉLÉRIER Sylvie	UNiversité EVRY-VAL-D'ESSONNE
Mme	CHAMBET-ROSSET M. C.	Secrétariat général du Cnis
Mme	CHAZAL Joëlle	ANPE
M.	DESROSIÈRES Alain	Insee
M.	DURAND Denis	CGT
Mme	DUSSERT Françoise	DGAFF
Mme	ERKEL-ROUSSE Hélène	Insee
Mme	FILPA Catherine	OREFQ LORRAINE
M.	GAUTIÉ Jérôme	Université de REIMS
Mme	GIROUX Gisèle	DARES
M.	JUGNOT Stéphane	DARES
Mme	LEONARD Isabelle	Insee
M.	LOMONACO Jean-Christophe	DECAS
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
M.	LUBINEAU Christian	ENIM
M.	MARCHAND Olivier	Insee
Mme	MARTIN Catherine	OCDE
M.	MARTINEZ Roger	Ministère de la fonction publique - DGAFP
Mme	MATHIAS Laetitia	AGIRC
M.	MAURICE Joël	CERAS
M.	MONTEIL Michel	CGT - Force Ouvrière
Mme	MOREAU Françoise	INED
M.	MURAT Fabrice	Insee
Mme	OUVREÉ Brigitte.	Secrétariat général du Cnis
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
Mme	QUAGLIA Martine	INED
Mme	RENARD Alexandra	UIMM
Mme	ROL Sandrine	COE / CCIP
M.	ROSSIGNOL Christian	GIM
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
Mme	VAN CAMPO Claire	Conseil du commerce de France
M.	VERECKE Jean-François	AGUR - Dunkerque
M.	VILLENEUVE Robert	EUREXCTER

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Joël MAURICE

Joël MAURICE, Président

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence. Je voudrais excuser un certain nombre de personnes :

- Monsieur Pascal ARDUIN ; CNRS (représenté par M. Julien BARNIER)
- Monsieur Jacques BICHOT ; Université Lyon 3
- Monsieur Jean-Pierre BOMPARD ; CFDT (représenté par M. BALSAN)
- Monsieur Yves CHAIGNEAU ;
- Madame Nathalie COUTEILLE ; Ministère des finances - CP
- Madame Cécile LEFEVRE ; INED
- Monsieur Jean-François de MARTEL ; CICS
- Monsieur Jean-Jacques PAUL ; Université de Bourgogne
- Monsieur José ROSE ; Université de Nancy II
- Monsieur Robert SAVY ; Président du conseil régional du Limousin

L'ordre du jour comporte trois points :

- la nouvelle enquête emploi ;
- la construction européenne des indicateurs ayant accompagné la stratégie européenne pour l'emploi ;
- l'examen de six enquêtes pour avis d'opportunité.

Il est prévu de consacrer une heure à chacun des trois points.

I. La nouvelle enquête emploi

Une présentation paraît utile pour le premier point, même si les documents vous ont été transmis à l'avance, afin que vous puissiez bien en assimiler les nuances. Dominique Goux, Sébastien Perez-Duarte et Olivier Marchand se chargeront de cette présentation. Jérôme Gautié, professeur à l'Université de Reims et membre du Centre d'études de l'emploi, nous livrera ensuite son point de vue. Enfin, nous nous livrerons à une discussion. Nous souhaitons vous décrire l'enquête emploi et vous montrer ses différences avec l'enquête annuelle précédente et l'enquête harmonisée européenne.

1. Présentation

Olivier MARCHAND, INSEE

Nous vous avons transmis un dossier datant de juillet dernier, l'époque où nous avons diffusé les premiers résultats portant sur le premier trimestre 2003. Dominique Goux vous décrira la nouvelle enquête et ses liens avec l'enquête européenne, puis Sébastien Perez-Duarte abordera l'utilisation, passée et future, de l'enquête dans l'estimation conjoncturelle du taux de chômage.

Dominique GOUX, INSEE

La première année de collecte de l'enquête emploi sous sa nouvelle forme, officielle depuis le 1^{er} janvier 2003, s'achève. Je vais vous expliquer les raisons qui nous ont poussés à changer le protocole d'enquête. J'aborderai ensuite les nouveautés et originalités de cette enquête par rapport à la précédente. Enfin, je vous présenterai les premières études qui s'appuieront sur cette enquête. Nous verrons notamment que cette enquête ne vise pas uniquement à estimer le taux de chômage.

Les trois raisons du changement de protocole d'enquête

Tout d'abord, nous souhaitions produire des résultats selon une fréquence trimestrielle, et non plus annuelle.

Nous souhaitons également prendre en compte les objectifs d'harmonisation des données (mode de collecte, définitions, questionnaires), définis par deux règlements européens. Le premier, daté de septembre 2000, précise la définition opérationnelle du chômage, c'est-à-dire l'interprétation au niveau européen de la définition de référence établie par le Bureau international du travail en 1954 et révisée en 1982. Jusqu'à récemment il existait des divergences, parfois importantes dans certains cas de figure, d'interprétation de cette définition en Europe. Le second règlement date d'octobre 2002 : il rend obligatoire une enquête trimestrielle et continue.

Enfin, nous avons envie de répondre aux nouveaux besoins d'information sur le marché du travail, l'enquête n'ayant été modifiée que marginalement depuis 1990. Elle était normalement révisée après chaque recensement de la population et aurait dû l'être en 1999 ; nous avons préféré attendre la réforme de l'enquête.

□ *Les principales évolutions de l'enquête*

Cette nouvelle enquête présente quatre principaux changements :

- L'enquête devient trimestrielle, ce qui signifie que la production de résultats le sera également. Depuis 1950, la production de résultat était annuelle sauf durant deux courtes périodes où les données étaient produites deux fois l'an.
- La collecte de cette nouvelle enquête a lieu en continu sur tout le trimestre (d'où le nom de l'enquête).
- L'enquête devient représentative de l'ensemble des résidents de France métropolitaine, qu'ils habitent dans un logement ordinaire ou dans un logement communautaire. Depuis 1950, l'enquête n'était représentative que des personnes habitant dans des logements ordinaires.
- Enfin, le questionnaire est plus riche : il permet de suivre la multi-activité et la formation professionnelle continue, il évalue plus précisément la durée du travail et il permet d'observer les fluctuations annuelles de l'emploi, du chômage et des différentes formes d'emploi.

□ *Méthodologie et exploitation*

54 000 logements sont échantillonnés par trimestre. Dans ces logements, 75 000 personnes de plus de 15 ans acceptent de répondre à l'enquête. L'échantillon reste un panel, comme pour l'enquête emploi annuelle, à ceci près qu'il est renouvelé par sixième chaque trimestre. Avec l'ancienne enquête, 150 000 personnes de plus de 15 ans étaient interrogées au mois de mars de chaque année, et l'échantillon était renouvelé par tiers. Pour un trimestre donné, l'échantillon est deux fois plus petit que celui d'une enquête emploi annuelle. En revanche, sur l'année, l'échantillon représente à peu près le double de celui d'une enquête emploi annuelle.

L'enquête emploi permettra de suivre les évolutions saisonnières de l'emploi et du chômage au sens du BIT. Cette dernière information en particulier n'était pas disponible. Les estimations mensuelles de chômage BIT reposaient sur l'hypothèse que cette variable suivait le rythme des inscriptions à l'ANPE. A terme, nous pourrions ainsi améliorer les estimations mensuelles de chômage.

Nous avons commencé à travailler sur la multi-activité. Le questionnaire de la nouvelle enquête détaille la description des différents emplois occupés par une même personne. La précédente enquête décrivait essentiellement la profession principale de chaque personne dans son emploi principal. Désormais, les enquêtés décrivent leur profession principale pour leur employeur principal et pour d'autres employeurs, ainsi que leurs autres professions s'ils en exercent plusieurs. Le travail effectué sur ce sujet pendant l'été 2003 devrait donner lieu à la publication avant l'été dans *Insee Première*.

La nouvelle enquête permet d'évaluer le volume annuel d'heures travaillées. Cette évaluation est permise par le caractère continu de l'enquête – l'échantillon est donc représentatif aux différents moments de l'année. La durée du travail fluctuant au rythme des congés au cours de l'année ou de la saisonnalité de certaines activités, le fait d'effectuer une collecte à un moment précis ne permet pas d'obtenir une estimation correcte, ou nécessite de formuler des hypothèses fortes. Par ailleurs, la partie du questionnaire consacrée à la description des horaires de travail est beaucoup plus détaillée. Elle décrit trois types de concepts de durée de travail : la durée hebdomadaire travaillée habituellement en moyenne, la durée effective pour une semaine donnée et la durée hebdomadaire prévue dans le contrat de travail. Les droits aux congés et les congés effectivement pris sont également recensés, ce qui n'était pas le cas pour l'enquête annuelle. Des publications techniques ou

méthodologiques auront certainement lieu à ce sujet dans le cadre des travaux du Groupe de Paris. Cette information pourrait également être largement utilisée par Eurostat, qui souhaite faire des calculs de productivité du travail dans les pays de l'Union. La relative homogénéité des enquêtes emploi rendrait possible leur comparaison.

Nous projetons de travailler, pendant le deuxième et le troisième trimestres, sur les transitions entre emploi, chômage et inactivité, dont l'observation est rendue possible par la fréquence trimestrielle de l'enquête. Un *Insee Première* devrait probablement être publié au second semestre sur ce sujet.

Je précise que les deux premières années de l'enquête (2002 et 2003) correspondent à une période de rodage, durant laquelle la comparabilité des données n'est pas parfaitement assurée entre les différents trimestres d'enquête. Le questionnaire n'est stabilisé que depuis début 2004.

❑ *Publications associées à la nouvelle enquête*

En conclusion, je vous présente les publications régulières associées à cette enquête :

- un cédérom annuel de tableaux (type Insee Résultats) : celui des résultats 2002 sortira prochainement et sera suivi avant l'été de celui de 2003 ;
- un cédérom annuel de données détaillées avec les quatre trimestres de données ;
- un *Insee Première* présentant les premiers résultats de chômage annuel ;
- deux ou trois *Insee Première* thématiques par an (multi-activité, formation continue, etc.).

❑ *Les implications du changement de l'enquête emploi sur les estimations de chômage*

Sébastien PEREZ-DUARTE, INSEE

Seule l'enquête emploi permet de connaître le chômage au sens du BIT. Or cette enquête était jusqu'à présent annuelle et nous avons besoin d'estimer le taux de chômage au sens du BIT tous les mois (rapport Malinvaud, 1986). Nous nous appuyons sur les données de l'enquête emploi et sur le nombre d'inscrits à l'ANPE, en essayant de nous rapprocher le plus possible de la définition du chômage au sens du BIT. Nous retenons donc depuis 2001 les inscriptions pour tout type de contrat (durée déterminée ou indéterminée, temps plein ou partiel) des demandeurs d'emploi qui n'ont pas travaillé pendant le mois précédent (catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite). Nous effectuons régulièrement des recalages sur l'enquête emploi de nos estimations du nombre de chômeurs entre deux enquêtes successives. Lorsque l'enquête était annuelle, le nombre de chômeurs au sens du BIT était connu en mars. Le recalage s'effectuait en juin ou juillet, conjointement à la publication de l'*Insee Première* sur l'enquête emploi.

L'enquête emploi devenant trimestrielle, notre objectif est d'effectuer à terme un recalage trimestriel. Pour l'instant, il n'est pas encore possible de désaisonnaliser les séries. C'est la première fois que nous mesurons, par exemple, le chômage des jeunes au cours de l'été, entre la fin des études et le début de la vie active en septembre. Nous estimons que nous avons besoin d'au moins quatre années d'observation avant de pouvoir désaisonnaliser les séries. Il n'est donc pas envisageable de produire des données corrigées des variations saisonnières avant la fin de 2005, voire plutôt 2006 ou 2007.

Le principe adopté l'année dernière était assez différent des principes précédents. Au lieu d'observer l'emploi sur un mois particulier, quatre enquêtes emploi ont été utilisées pour calculer le niveau moyen de chômage annuel. Ladite moyenne n'est pas tributaire des variations saisonnières. Ce recalage a eu lieu en juillet dernier sur la période allant d'avril 2002 à mars 2003. A partir de cette année, nous considérons les années civiles pour procéder au recalage de la série de taux de chômage mensuel sur les résultats de l'enquête.

2. Le point de vue des chercheurs

Jérôme GAUTIE, Professeur à l'Université de Reims, Centre d'études de l'emploi

❑ *Un comportement social de plus en plus individualisé*

Ce n'est qu'à l'usage et selon leurs centres d'intérêt respectifs que les chercheurs pourront apprécier les avantages et inconvénients de cette nouvelle enquête. Néanmoins tous devraient être confrontés à la problématique de rupture des séries temporelles. On ne sait pas encore en apprécier l'ampleur.

Je vais adopter un point de vue qui concerne aussi bien les sociologues que les économistes : dans quelle mesure cette enquête appréhende-t-elle mieux (ou moins bien) une société plus hétérogène et où les situations semblent plus diverses et plus complexes ? Certains ont même parlé

d'individualisation du social, même si ce terme est contesté. Les comportements de consommation sont moins différenciés qu'autrefois entre les différentes catégories socioprofessionnelles tandis qu'au sein de chacune d'elles ils deviennent plus divers. L'économiste constatera que, si les revenus relatifs des différentes catégories socioprofessionnelles n'ont quasiment pas évolué, l'éventail des salaires s'est dans le même temps ouvert au sein de chaque catégorie. De même, nous assistons à diversification des statuts d'emploi au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle. Les chercheurs sont donc conduits à abandonner une analyse basée sur les niveaux agrégés au profit d'une analyse de la distribution des variables dans chaque agrégat.

□ *Avantages et inconvénients de la nouvelle enquête*

- Un questionnaire enrichi

Les chercheurs ne manqueront pas de saluer l'enrichissement du questionnaire. La nouvelle enquête permet de mieux appréhender la pluri-activité, la durée du travail, mais également les revenus (RMI, allocations diverses, revenus des indépendants).

- Une réduction de taille de l'échantillon

En revanche, la taille de l'échantillon est réduite, ce qui est un inconvénient pour étudier une société plus hétérogène. Pour une collecte donnée l'échantillon sera deux fois plus petit, même s'il est vrai que sur une année entière il sera deux fois plus grand. Les conséquences pour la recherche dépendent des questions que l'on se pose. Cependant, ce problème est plutôt d'ordre statistique et peut paraître secondaire.

- Un renouvellement du panel plus rapide rendant plus difficiles les études de trajectoires

En revanche, le déroulement en continu de l'enquête et les modalités de renouvellement de l'échantillon posent un problème plus important, la réduction de la durée de disponibilité du panel. Or les recherches en sciences sociales s'appuient de moins en moins sur des notions de type macroéconomique statiques et transversales au profit d'approches microéconomiques, dynamiques et longitudinales, dans lesquelles les trajectoires individuelles sont de plus en plus fréquemment utilisées. Les études sur panel ont donc tendance à se multiplier, même si elles sont encore trop rares. Le panel de l'enquête emploi était l'un des plus fréquemment utilisés. Dominique Goux a rappelé que la nouvelle enquête emploi améliorera l'appréhension des transitions infra-annuelles – ce qui favorisera l'étude de la précarité ; en revanche, il sera plus difficile d'étudier les trajectoires. En effet, alors qu'un ménage était enquêté trois ans de suite, il ne restera dans l'échantillon que 15 mois après la première interrogation. Des calendriers rétrospectifs sont toujours présents, mais la longueur du panel se réduit tout de même.

S'il est intéressant de mesurer les évolutions infra-annuelles en termes de précarité, les chercheurs sont également intéressés par le caractère transitoire ou pérenne des situations de précarité. Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'étudier les individus sur une période relativement longue. Il en est de même pour les salaires, pour lesquels il n'existe pas, de surcroît, de calendrier rétrospectif dans l'enquête. La fenêtre d'observation est donc encore plus réduite. Il n'existe malheureusement pas beaucoup d'instruments autres que l'enquête emploi pour étudier les évolutions de carrière. Les DADS fournissent une vision incomplète puisqu'elles ne concernent que les salariés en emploi mais ni les fonctionnaires, ni les indépendants. L'accès aux DADS est en outre très contrôlé.

- Une objectivation de la mesure du chômage

L'un des objectifs de la nouvelle enquête emploi est de mieux mesurer le taux de chômage. Dans un souci d'objectivation du chômage au sens du BIT, la question auto-déclarative qui ouvrait l'ancienne enquête emploi a été déplacée. Les interrogés auto-déclaraient leur statut dès le début du questionnaire. Cela permettait au chercheur de percevoir les éventuels décalages entre des situations objectives construites par le statisticien et la perception subjective qu'en avaient les intéressés. Selon une étude de l'INSEE parue dans le numéro d'*Économie et Statistiques* consacré à l'enquête emploi, ce décalage semblait s'accroître notamment pour les personnes se déclarant au chômage. Il sera plus difficile d'évaluer cet écart de perception, qui dénote pourtant une complexification du monde social.

3. Débat

Joël MAURICE, Président

Avant de vous répondre, je propose que l'on donne la parole à la salle. Afin que le maximum d'intervenants prenne la parole, veuillez poser vos questions de la façon la plus brève possible.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Nous utilisons cette enquête emploi dans sa variation Île-de-France. Un nombre relativement important de tableaux analogues à ceux concernant la France entière étaient produits. Qu'en sera-t-il avec la nouvelle enquête ?

Je suis par ailleurs inquiet concernant les délais de disponibilité de l'information. Si je ne m'abuse, les résultats des enquêtes annuelles étaient publiés six mois après l'enquête. Si nous devons attendre le milieu de l'année suivante pour avoir une moyenne annuelle, l'information sera-t-elle suffisamment fraîche ?

Denis DURAND, CGT

La nouvelle enquête emploi voit son contenu enrichi. Où faut-il s'arrêter ? Je sais que la Direction des statistiques démographiques a suspendu certaines questions relatives à la nationalité ou l'origine géographique des personnes interrogées à la demande des syndicats de l'INSEE. Cette décision me semble sage en prévision de la soumission de l'évolution du questionnaire au Comité du label et à la CNIL. Quels sont les projets d'évolution du questionnaire et quelles procédures seront suivies, dans le cadre du Cnis en particulier, à cette occasion ?

Didier BALSAN, CFTD

Quelles exploitations seront réalisées dans le domaine de la formation professionnelle continue ? Les différentes formes d'inégalité dans l'accès à la formation continue, et en particulier entre les hommes et les femmes, pourraient être abordées. La diminution de la durée du panel rendra plus difficile l'appréhension des effets de la formation professionnelle.

Michel MONTEIL, FO

Le nouvel appareil ne permet pas de suivre certains éléments sur la durée (phénomènes de trappe de pauvreté et de précarité essentiellement). Nous demandons à ce propos un critère susceptible d'évaluer la précarité dans toutes ses formes.

Olivier MARCHAND, INSEE

Sur la durée du panel on ne peut pas dire qu'il passe de trois ans à quinze mois. On peut utiliser l'année antérieure, la réduction est donc moins grande qu'il n'y paraît, elle est de trois trimestres.

Dominique GOUX, INSEE

L'utilisation de l'enquête emploi au niveau de l'Île-de-France reste tout à fait possible. L'*Insee Résultats* sur l'enquête annuelle comportait deux volets : un pour la France entière et un pour l'Île-de-France. Les tableaux de nos cédéroms seront déclinés également pour l'Île-de-France, *a priori* sous une forme plus complète qu'auparavant.

Mis à part pour 2002, année pour laquelle les résultats de l'enquête annuelle prévalaient, les résultats des enquêtes emploi seront publiés dans *Insee Première* à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Nous publierons au début d'avril 2004 les résultats pour 2003. Les délais de production devraient être réduits au fil du temps. Les cédéroms de tableaux et de données détail seront également disponibles quatre mois après la fin de la collecte. Les délais de production sont donc à peu près inchangés par rapport à l'enquête annuelle. Il ne nous est pas encore possible de produire des résultats trimestriels, bon nombre des variables étudiées présentant des saisonnalités que nous ne pouvons pas encore corriger, les séries étant trop récentes. Nous pouvons envisager à terme de publier des données trimestrielles, non seulement sur l'emploi et le chômage mais aussi sur le sous-emploi, par exemple.

Aucun enrichissement n'est prévu au questionnaire d'ici 2006, si ce n'est l'ajout de questions permettant de récolter des données rendues obligatoires par un règlement européen récent. Six variables sont réclamées, dont deux sont déjà disponibles. Ces transformations seront présentées au Cnis et au Comité du label dès lors qu'elles seront connues. Nous souhaitons que le questionnaire évolue le moins possible dans les dix ans à venir.

La nouvelle enquête emploi se prête beaucoup mieux à l'étude de la formation continue. L'information contenue dans l'enquête annuelle était réduite au point d'être inutilisable : on demandait simplement à l'enquêté s'il avait suivi une formation dans la semaine qui précédait l'entretien. Cette information n'était de surcroît pas comparable avec d'autres données européennes. Nous pourrions dorénavant savoir si une personne donnée a suivi des formations sur une période de six trimestres, en connaître le nombre et la durée. On connaîtra aussi le salaire au moment de la première interrogation et quinze mois plus tard. On pourra donc voir, pour les personnes ayant suivi une formation en début de période, si la formation continue a eu des effets sur le salaire. D'autres enquêtes permettent d'appréhender la formation continue et ses effets sur les salaires et les carrières, dont l'enquête « formation continue », complémentaire à l'enquête emploi, dont la dernière édition a lieu en 2000 et dont la prochaine est prévue pour 2006, puis tous les cinq ans. Le volet européen de l'enquête emploi consacré à la formation continue a été enrichi pour préciser les types de formation suivis, leur durée, la période de la formation. Il est également possible de décrire plusieurs formations suivies simultanément, ce qui n'est pas le cas dans l'enquête emploi habituelle.

Le questionnaire de la nouvelle enquête emploi précise les types de contrat des personnes interrogées, ainsi que les allocations qu'elles perçoivent, ce qui permet d'aborder la problématique de la précarité. Il me semble que ce nouveau protocole d'enquête constitue un progrès, mais il ne permet effectivement pas de mesurer la précarité sous toutes ses formes.

Olivier MARCHAND, INSEE

Le projet de panel européen SILC permettra d'aborder les questions de précarité sous l'angle des revenus. Nous ne pourrions pas obtenir une vision complète de la précarité avec une seule enquête ; nous avons donc intérêt à multiplier les outils d'observation.

Dominique GOUX, INSEE

La taille de l'échantillon sur une année est le double de celle de l'enquête annuelle mais la précision n'évolue pas de la même manière. En effet si le nombre de personnes interrogées est doublé, une même personne peut être interrogée une à quatre fois dans l'année. L'évaluation de la précision nécessitera des travaux approfondis. D'après des calculs relativement grossiers, on peut estimer que la précision sur quatre enquêtes trimestrielles sera du même ordre que celle de l'enquête emploi annuelle. Nous ne perdons donc pas en qualité pour les informations annuelles et nous obtiendrons en plus des informations trimestrielles qui, certes, seront d'une précision moindre, environ 1,4 fois inférieure à celle de l'enquête annuelle.

Le déplacement de la question d'auto-déclaration à la fin du questionnaire modifie très certainement la perception par les interrogés de leur situation personnelle. La disparition de cette question obéit à deux logiques : une plus grande objectivation du chômage et une harmonisation européenne des questionnaires. Pour que les résultats soient comparables au niveau européen, l'uniformité du protocole de collecte au niveau européen est nécessaire.

Le panel de l'enquête emploi est beaucoup utilisé mais, si beaucoup de chercheurs effectuent des appariements de deux années consécutives, ils étaient nettement moins nombreux à le faire sur trois années consécutives. De toute manière, avec la nouvelle enquête comme avec l'ancienne, il ne s'agit que d'un panel de logements, c'est-à-dire qu'en cas de déménagement, ce sera le nouvel occupant qui sera interrogé. Ce phénomène biaise les études basées sur les individus. En effet, les déménagements sont souvent consécutifs à un problème d'emploi ou de chômage. Nous avons un échantillon représentatif des personnes qui ne déménagent pas, qui ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population, du moins pour le comportement sur le marché du travail. Cette particularité du panel est du reste souvent oubliée par les utilisateurs.

Joël MAURICE, Président

Connaissons-nous la proportion des personnes qui ont changé de logement entre deux enquêtes ?

Dominique GOUX, INSEE

Nous demandons à toutes les personnes interrogées où elles habitaient l'année précédente, ce qui permet de redresser partiellement les biais.

Alberto LOPEZ, CEREQ, responsable du département des entrées dans la vie active

Pour travailler sur les jeunes en période d'insertion, il m'apparaît que la mobilité résidentielle va souvent de pair avec des trajectoires d'emploi particulières. Dans l'enquête emploi nous utilisons de manière longitudinale la question sur l'activité du jeune l'année précédente, qui est maintenue. C'est un acquis assez important.

Quant à la question d'auto-déclaration, outre le point de vue sociologique, elle figure aussi dans les autres enquêtes qui ne posent pas l'ensemble des questions nécessaires à la classification au sens du BIT. Le rapprochement avec l'enquête emploi permettait de faire le lien entre l'auto-déclaration et ce classement. Nous nous voyons privés de cette possibilité.

La spécialité du diplôme de formation initiale a semble-t-il fait l'objet d'une attention particulière dans la préparation du questionnaire. Poursuit-on dans la même voie ?

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Le souci de toujours publier des données corrigées des variations saisonnières est propre à l'INSEE. Un certain nombre d'utilisateurs sont à même de traiter des données brutes avec toutes les précautions qui s'imposent en cas de saisonnalité. Il ne faut donc pas que la diffusion des résultats soit retardée par le souci de publier en CVS.

L'utilisation des données de salaires sur des périodes rapprochées pour essayer de suivre les évolutions salariales me laisse assez perplexe. En effet, pour beaucoup de Français, la notion de salaire est vraiment annuelle. Ce n'est qu'en fin d'année que l'ensemble des éléments de rémunération sont connus. Je crains donc que l'observation en cours d'année ne soit incomplète.

Les données trimestrielles correspondront-elles au début, au milieu ou à la fin du trimestre ?

Quelle est par ailleurs la relation entre l'enquête emploi et le nouveau recensement de population, qui devient annuel ?

Mohamed AMINE, Observatoire de la fonction publique territoriale

Sera-t-il possible de distinguer, dans les résultats, les salariés ou ex-salariés des collectivités locales ?

Joël MAURICE, Président

Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez nous les communiquer par mail. Nous n'avons pas développé tous les aspects de ce thème très riche, comme les écarts et les problèmes d'interprétation.

Dominique GOUX, INSEE

L'information concernant les salariés des collectivités territoriales est disponible dans l'enquête. Elle figure dans certains tableaux classiques. Il vous sera par ailleurs possible d'effectuer des calculs à partir des données détaillées.

Mohamed AMINE, Observatoire de la fonction publique territoriale

Pourrions-nous avoir les résultats sans les hôpitaux ?

Dominique GOUX, INSEE

Je pense que oui.

La spécialité de formation a fait l'objet d'une étude particulière. La qualité de cette variable est largement améliorée par rapport à l'enquête annuelle.

Les données trimestrielles brutes seront bien disponibles mais nous ne publierons pas de données non corrigées des variations saisonnières. Les données trimestrielles sont d'ailleurs livrées moins de trois mois après la fin de la collecte au niveau européen.

Les résultats d'un trimestre seront fournis en moyenne sur le trimestre.

Olivier MARCHAND, INSEE

Nous aurons en 2008-2009 des données sur les cinq premières années du recensement. Nous verrons comment produire une information soit en moyenne, soit se rapportant à une année donnée. Les liens entre l'enquête emploi et le nouveau recensement seront plus lâches qu'auparavant. Tout le dispositif d'estimation d'emploi est en cours de réexamen. Nous allons continuer à utiliser les données du recensement de 1999 pendant un certain temps. Puis nous utiliserons des sources administratives, les DADS pour l'essentiel complétées par d'autres sources pour les fonctionnaires et pour les non-salariés. Nous sommes obligés de reconstituer une nouvelle base de façon à recalculer nos estimations annuelles. Le recensement nous fournira une information complémentaire dans quelques années mais nous ne savons pas encore comment nous l'utiliserons.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Dans cette présentation de l'enquête emploi, la notion de comparabilité internationale est omniprésente. Deux règlements européens se trouvent à la base de cette refonte. Par ailleurs, comme Dominique Goux l'a signalé brièvement, cette enquête alimente les travaux du Groupe dit de Paris, un *city-group* des Nations-Unies qui travaille notamment sur la connaissance du travail et du volume de travail. Ce groupe est copiloté par l'INSEE, l'ONS britannique et l'OCDE. A la commission de statistiques des Nations-Unies, la semaine dernière à New York, plusieurs délégations ont fortement souhaité la poursuite de ces travaux, notamment pour mieux comparer la productivité du travail au niveau international. L'OCDE va créer un comité statistique, qui sera l'interface entre l'organisation et les utilisateurs. Ce comité se réunira pour la première fois en juin. Le thème de la productivité du travail a été retenu, entre autres thèmes de débats. Il apparaît que les écarts de productivité apparents sont partiellement imputables à des problèmes statistiques.

II. La construction européenne des indicateurs ayant accompagné la stratégie européenne pour l'emploi

Joël MAURICE, Président

Ces problèmes de productivité sont en effet centraux. Pour le second point de l'ordre du jour, nous entendrons tout d'abord l'exposé d'Olivier Marchand, suivi par le point de vue des partenaires sociaux, exprimé par Robert Villeneuve, délégué général d'Eurexcter (association européenne de l'excellence territoriale) et membre de la CEEP (confédération européenne des entreprises publiques), puis nous débattons comme pour le premier point.

1. Présentation

Olivier MARCHAND, INSEE

Nous avons prévu de présenter ce point en collaboration entre la DARES et l'INSEE mais Christine Charpail, de la DARES, est justement à Bruxelles pour parler de la construction des indicateurs. Je vais donc tenter d'exposer les deux points de vue, ce qui me sera rendu plus facile par le fait que j'ai suivi ce dossier à la Dares avant de rejoindre l'INSEE récemment. La construction des indicateurs et leur utilisation par la Commission Européenne me semblent devoir être une préoccupation de plus en plus grande à la fois pour l'INSEE et les services statistiques ministériels.

□ Rappel historique

- Définition de la stratégie européenne
- La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) a été mise en place à la fin de 1997, lors du sommet de Luxembourg. Pendant les cinq années qui ont suivi une nouvelle méthode, appelée désormais méthode ouverte de coordination, a été expérimentée. Tous les ans, des lignes directrices étaient déclinées par chaque Etat-membre au sein d'axes de développement recommandés par la Commission Européenne. Chaque pays devait décliner un certain nombre d'actions d'engagement dans des plans nationaux pour l'emploi (PNAE), produits annuellement jusqu'en 2002 et évalués ensuite par le Conseil. Chaque année, les points de défaillance relevés étaient signalés à chaque Etat-membre.

- Naissance des PNAE

Un bilan final a été effectué en 2002-2003, et de nouvelles orientations ont été prises pour les années futures. De nouveaux PNAE ont débuté alors. Il nous fallait alléger la procédure antérieure, d'où la production de plans tous les trois ans avec simplement une actualisation chaque année. L'accent a davantage été porté sur les résultats plutôt que sur les moyens à mettre en œuvre. Par exemple, la Commission Européenne s'intéresse toujours à l'accompagnement des demandeurs d'emploi dès le début de leur recherche d'emploi mais elle est surtout attentive à l'évolution effective du chômage de longue durée.

En France, les premiers plans traduisent notre volonté de faire rentrer les dispositifs nationaux existants dans les lignes directrices européennes. L'exemple type de cette intégration est celui des 35 heures, une spécificité française qui a trouvé sa place dans le troisième pilier de la politique européenne, celui de l'encouragement de la capacité d'adaptation des entreprises et des salariés. Chaque pays membre a essayé de mettre en avant ses actions. Les Britanniques, par exemple, étaient plus à leur aise sur les aspects d'accompagnement, notamment avec la mesure de *new start* qui inspirait les premières lignes directrices.

- La volonté européenne depuis le sommet de Lisbonne

Une évolution politique s'est produite en parallèle, et notamment lors du sommet de Lisbonne de mars 2000. Il s'agit d'élargir le champ des préoccupations et de fixer des objectifs sur le taux d'emploi en 2010, ce qui a rejailli sur le choix et la construction des indicateurs de suivi. L'Union Européenne poursuit un objectif de taux d'emploi de 70 % pour les 15-64 ans, de 60 % pour les femmes, et de 50 % pour les personnes de 55 à 64 ans (ce dernier objectif ayant été défini à Helsinki en 2001). Les mesures existantes dans les différents pays, et notamment les mesures favorisant le départ anticipé à la retraite ou favorisant la formation des jeunes, pouvaient aller à l'encontre de ces objectifs généraux. J'évoque dans ma note la méthode de surveillance multilatérale et de suivi des bonnes pratiques. Je mentionne également l'idée de la qualité de l'emploi. Nous avons essayé de la définir et de construire des indicateurs pour la mesurer. La réflexion est partagée entre des groupes techniques et le Comité de l'emploi, auquel reviennent les décisions politiques.

- *Construction des indicateurs*

- Groupe européen de définition des indicateurs

La construction des indicateurs a reposé sur un groupe technique constitué dès 1998. Ce groupe a pris avec le temps un tour moins technique. Il a élargi son champ d'étude des lignes européennes de prévention du chômage de longue durée et d'activation des dépenses passives à l'ensemble des lignes directrices européennes et aux objectifs plus transversaux dont la qualité de l'emploi.

La directrice de la DARES et la directrice de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle représentent la France au Comité de l'emploi, l'instance politique. Elle s'appuie sur deux groupes : un groupe « ad hoc » préparant la discussion annuelle des plans nationaux pour l'emploi et un groupe « indicateurs » plus formalisé et plus politique qu'à l'origine, qui s'efforce de voir comment respecter les objectifs affichés au niveau européen.

- Les relais au niveau national

Au niveau national, un groupe interadministratif animé par la DARES, prépare l'annexe statistique du plan national d'action pour l'emploi. De ce point de vue également, des progrès ont été accomplis. Le dernier PNAE, le premier de la nouvelle procédure, envoyé à Bruxelles à l'automne dernier, comporte une annexe statistique plus détaillée et couvrant mieux les différentes lignes directrices que les précédents. Nous nous efforçons de fournir l'information demandée au niveau communautaire et de l'enrichir par des indicateurs non forcément transposables dans les autres pays mais intéressants pour suivre la stratégie européenne. Nos tableaux sont souvent assortis de commentaires pour montrer la pertinence de ces indicateurs et si possible d'en justifier l'adoption à un stade ultérieur.

A Bruxelles depuis l'année dernière, le groupe « indicateurs » est présidé par la France, en la personne d'Annie Fouquet. Nous y avons donc gagné un troisième siège en plus de ceux de la DARES et de l'INSEE. L'élargissement de l'Union a contribué à changer l'atmosphère du groupe, qui s'attache désormais à travailler dans la durée. L'allongement de la durée de validité des lignes directrices à trois ans est propice à cela.

- Une structure comparable pour la protection sociale

La structure est tout à fait comparable pour ce qui concerne la protection sociale : un groupe « indicateurs » auquel participe la DREES, et un comité. Les plans nationaux sont des PNAI (plans nationaux d'action pour l'inclusion). L'élaboration d'indicateurs est parfois commune entre les deux dispositifs, comme notamment pour l'âge de cessation d'activité ou pour le chômage de longue durée.

- Un rôle de plus en plus prépondérant du Comité de politique économique

Le rôle du Comité de politique économique devient de plus en plus important. Lors du sommet de Lisbonne ont été introduits des axes concernant non seulement l'emploi mais également l'innovation et la recherche, la réforme économique, la cohésion sociale et l'environnement. Les indicateurs principaux ont été consolidés dans des indicateurs structurels, sous l'égide du Comité de politique économique. Autour de ces indicateurs s'articule le rapport dit « de printemps » de la Commission : ce rapport mentionne les grandes orientations de politique économique et de politique sociale.

□ *La question de la qualité de l'emploi*

La qualité de l'emploi a été introduite sous la présidence portugaise, puis stimulé par la présidence française, au second semestre 2000, puis surtout par la présidence belge au second semestre 2001. Le groupe indicateurs a alors joué un rôle important : il a initié, sous l'influence franco-belge, l'adoption des dix thèmes finalement retenus à Laeken à la fin de 2001. Les dix thèmes vous sont fournis dans la documentation. Des indicateurs clés et des indicateurs de contexte ont été définis sans pour autant constituer d'indicateurs synthétiques comme certains le préconisaient.

Il s'est agi également de contourner les oppositions de pays qui se refusaient à considérer le salaire comme un indicateur de qualité de l'emploi (le Royaume-Uni), en mettant au point des indicateurs plus complexes décrivant des trajectoires professionnelles et permettant de déceler les changements de statut et l'évolution de la rémunération. La construction de tels indicateurs obéit à la logique selon laquelle un emploi de mauvaise qualité peut être un emploi de transition vers un emploi de meilleure qualité. L'existence de telles situations transitoires est moins préoccupante que la persistance d'une situation précaire pour une frange de la population. La réflexion sur la qualité de l'emploi a permis d'établir un lien avec la notion de travail décent, développée par le BIT mais qui fait appel à des notions plus larges, et notamment le travail des enfants et l'emploi informel.

La logique de construction des indicateurs permet d'avancer des recommandations dans chacun des pays. Certaines avancées ont été enregistrées pendant des présidences favorables. Le thème est tombé en relative désuétude depuis 2002, l'année du retournement conjoncturel. Il a alors été de plus en plus souvent avancé que la qualité de l'emploi était une préoccupation secondaire par rapport à l'existence même d'emplois en quantité.

□ *Trois questions récurrentes concernant les indicateurs*

- La comparabilité

J'aimerais terminer mon exposé par trois questions récurrentes à propos de ces indicateurs. Le premier thème est celui de la comparabilité. Cette notion a grandement influé sur les changements apportés à l'enquête emploi : réalisation de l'enquête emploi, focalisation sur les définitions du BIT. La France a parfois émis des réserves sur certains des choix retenus. Par ailleurs, les indicateurs se doivent d'être non seulement pertinents mais aussi mesurables au niveau communautaire. Dès qu'il s'agit d'utiliser des sources nationales, en effet, le niveau absolu des indicateurs est difficilement comparable et ce sont surtout leurs évolutions qui peuvent être étudiées. Chaque Etat-membre devra apprendre à mieux utiliser ses sources d'informations pour rapprocher la mesure du canon européen.

- Le *benchmarking*

Le second problème est lié au premier : il s'agit des classements des pays, pratique à laquelle la France s'est toujours opposée, estimant que la qualité des statistiques comparées n'était pas toujours suffisante. Par exemple, forte des statistiques sur la formation professionnelle, la Commission Européenne désignait la France comme accusant un fort retard sur les autres pays européens alors même que la façon dont la question était posée invalidait toute comparaison.

- Les limites des indicateurs quantitatifs

Enfin, la troisième question est celle des indicateurs quantitatifs, parfois non adaptés. Je pense en particulier au dialogue social, à la discrimination, au travail clandestin, etc. Nous serons contraints pour aborder ces phénomènes de recourir à des données plus riches que de simples données quantitatives. L'indicateur idéal, c'est-à-dire quantitatif, mesurable, rapidement disponible et actualisé en permanence, n'existe que rarement. Il est donc nécessaire d'accompagner les indicateurs particuliers soit d'indicateurs de contexte soit d'appréciations complémentaires.

Joël MAURICE, Président

Nous passons la parole à Robert Villeneuve pour son commentaire.

2. Le point de vue des partenaires sociaux

Robert VILLENEUVE, Délégué général d'Eurexcter

J'ai longuement hésité avant d'accepter d'intervenir dans cette réunion. En effet, la problématique des indicateurs européens est éminemment complexe, technique et politique. Les erreurs ou inexactitudes que je ne manquerai pas de commettre au cours de mon exposé constitueront malgré tout un moyen de progresser. Veuillez considérer mon intervention comme la première des questions du débat qui va suivre.

□ *Rappel historique*

Le sommet de Luxembourg, auquel j'assistais en tant que président de la commission des affaires sociales du CEEP, date de novembre 1997. L'histoire des indicateurs européens est relativement récente par rapport à celle de l'enquête emploi, par exemple. Ce domaine est par ailleurs d'une rare complexité : il s'agissait de construire un système qui concerne tous les états membres, qui ont des appareils statistiques et politiques différents. Pourtant, même si certaines choses sont critiquables, en six ans, l'avancée est importante.

L'emploi ne faisait pas partie des compétences communautaires au moment où le sommet de Luxembourg s'est tenu mais il nécessitait à l'évidence un effort de coordination des politiques. C'est de ce constat qu'est née une méthode de coordination. Des lignes directrices ont été définies en commun, puis chacun des Etats-membres a réfléchi à des plans nationaux d'action pour l'emploi. Si des progrès ont été enregistrés par ce moyen, la notion de pilotage par des indicateurs est encore relativement rudimentaire.

Quel peut être le point de vue du partenaire social devant cette démarche ? La notion de convergence inhérente à la méthode ouverte de coordination est capitale. Après quelques années, l'on constate que les procédures liées à la stratégie européenne pour l'emploi conditionnent très fortement le travail de chaque état membre. Dans le même temps, chaque pays reste autonome dans la conduite de sa propre politique.

□ *Un travail remarquable mais encore insuffisant à certains égards*

- Des interprétations éminemment politiques des indicateurs

Ce travail remarquable n'est toutefois pas encore suffisant. Le partenaire social sera notamment inquiet devant la perspective de classement des états. Si les indicateurs utilisés pour le benchmarking sont établis sans consultation préalable des partenaires très concernés par ces indicateurs et par les politiques qui en seront déduites – les partenaires sociaux, en particulier – le conflit devient inévitable. Quand on voudra faire du benchmarking efficace il faudra donc s'assurer que le panel des indicateurs aura été négocié avec tous les utilisateurs potentiels, sous peine de les voir contestés.

Un indicateur se doit de n'être pas observé du seul point de vue technique. Le partenaire social peut attirer l'attention sur les implications politiques de toute formulation. L'indicateur du taux d'emploi des femmes est éminemment discutable car le nombre d'heures travaillées n'est pas pris en compte. La mesure du taux d'activité des femmes en se référant à des équivalents temps plein serait une autre façon de considérer le phénomène. Les effets de certaines politiques des Etats-membres, sur le temps partiel par exemple, ne sont pas perçus de la même manière avec les deux indicateurs. Pour la première fois, le rapport Wim KOK compare le nombre de places offertes en crèche pour les enfants de moins de 3 ans au taux d'emploi des femmes au sens communautaire et en équivalent temps plein. Et la France, qui est très loin derrière certains pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas avec l'indicateur communautaire, se retrouve au même niveau en taux d'équivalent temps plein. Ce qui montre que la discussion sur les indicateurs mérite d'être conduite. Des politiques aussi diverses que la conciliation ou l'aménagement de l'espace et des temps dans les zones urbaines sont concernées par le taux d'emploi des femmes.

- Un manque de comparabilité entre pays et entre grandes régions européennes

En lisant le rapport Wim KOK, j'ai été frappé par le fait que la comparabilité des données recueillies et des indicateurs établis ne garantissent pas la comparabilité des résultats obtenus. La base de la quasi totalité des 150 indicateurs qui figurent dans le rapport sont les Etats-membres. On met donc en rapport ce qui se passe par exemple au Luxembourg (300 000 habitants) et en Allemagne (80 millions d'habitants). De telles comparaisons sont-elles légitimes pour les indicateurs de productivité du travail, de chômage de longue durée ou de taux d'emploi ? La réponse est évidemment négative. Les pays européens sont d'une grande diversité, à la fois par leur taille et leur culture. Par ailleurs, on ne trouve pas dans les analyses les grandes régions européennes comme la Bavière, le Baden-Württemberg ou l'Île-de-France. Or les agglomérations urbaines européennes sont prépondérantes dans l'économie de

l'Union : elles représentent 80 % de la population. Sous réserve que l'on puisse produire des indicateurs suffisamment robustes, ne serait-il pas préférable, pour certains indicateurs, de comparer les grandes métropoles européennes entre elles plutôt que les pays ? Une politique de l'emploi qui utiliserait ces indicateurs serait peut-être très différente. Les politiques de fonds structurels pourraient être totalement bouleversées par un nouveau procédé de mesure de ce type.

J'aimerais rendre hommage à la qualité de l'annexe statistique du plan national d'action pour l'emploi 2003. Ce document est très utile pour les utilisateurs. Les documents communautaires – et le rapport Wim KOK en particulier – prennent en compte les différentes variables isolément pour définir les priorités. Chaque commentaire est justifié mais le partenaire social que je suis s'interroge sur la façon dont on élabore une stratégie française qui ne soit pas simplement l'adjonction d'un certain nombre d'objectifs sur chaque élément mais qui tienne compte des interactions entre les différentes politiques. Toutes ces interrogations ont pour dessein de montrer que le processus de convergence est à la fois incertain et très intéressant. Notre rôle à nous, partenaires sociaux, est d'être aussi intelligents que possible dans la critique positive mais politique des dispositifs qui nous sont proposés, du sens qu'ils ont et des conséquences qu'ils peuvent avoir.

3. Débat

Joël MAURICE, Président

Merci pour ces questions. Nous recueillons une première série de questions de la salle.

Denis DURAND, CGT

En tant que néophyte dans cette formation, je ressens un contraste entre d'une part la difficulté à surmonter les nombreux obstacles à l'harmonisation, à la coopération européenne et à la connaissance du marché de l'emploi, de la précarité, du marché du travail et d'autre part la puissance et l'efficacité avec laquelle on a réussi dans le domaine monétaire et financier à harmoniser et à collecter des données, par exemple des indicateurs de déficit public. De même, les avancées sont rapides pour la mesure de la productivité apparente du travail. L'OCDE apporte sa contribution dans ce domaine. Finalement, est-ce que la véritable stratégie européenne pour l'emploi n'est pas celle de la BCE : « assurons la stabilité des prix et le reste viendra de surcroît » ? On peut s'interroger sur l'efficacité en matière de qualité de l'emploi de cette politique maintenant conduite depuis plus d'une dizaine d'années.

Michel MONTEIL, FO

Vous avez présenté Monsieur Villeneuve comme représentant les partenaires sociaux mais je ne suis pas certain qu'il représente l'ensemble d'entre eux.

Nous avons noté que l'articulation entre les GOP et les politiques sociales s'accompagnait d'affirmations plus ou moins contestables car de nature politique. La statistique risque de dériver à la marge vers la politique alors qu'elle se doit de rester neutre.

Il serait plus juste à nos yeux de caler les GOP sur les politiques sociales et non l'inverse.

Joël MAURICE, Président

J'ai présenté Monsieur Villeneuve comme un membre de la CEEP. Je n'ai pas prétendu qu'il s'exprimait au nom des organisations syndicales.

J'ai cru comprendre que les indicateurs étaient suffisamment accessibles et disponibles. Font-ils l'objet d'une publication ou ne peut-on y accéder que par Internet ? Par ailleurs, il m'a été assez difficile d'obtenir les annexes du rapport Wim KOK. Est-ce que tout le monde est satisfait de la façon dont ces données sont diffusées ?

Quelle est la nature des blocages évoqués dans la note d'Olivier Marchand concernant le dialogue social et la non-discrimination dans la détermination de la qualité de l'emploi, et comment est-il envisagé de les surmonter ?

Enfin, un agenda social européen a existé de manière officielle pendant un certain temps. Il préconisait de rendre transparents les thèmes évoqués ici ainsi que les évolutions de salaire en liaison avec les productivités. Ce projet a-t-il été abandonné ou y a-t-il une relation entre cet agenda et le travail en cours ? Rapprocher la notion de productivité et celle de salaire permettrait de ne pas effectuer d'erreur d'appréciation lors de l'élargissement européen : les nouveaux entrants connaissent des niveaux de salaire plus bas mais la productivité est également basse dans ces pays.

Olivier MARCHAND, INSEE

Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à toutes les questions en particulier sur les aspects plus politiques. Notre participation concerne la construction, la méthodologie et l'utilisation des indicateurs. Nous ne maîtrisons pas la façon dont les recommandations sont élaborées, d'autant qu'il s'agit toujours de compromis. Certains passages du rapport Wim KOK paraissent presque contradictoires. Ce rapport est en effet la juxtaposition de points de vue. Par ailleurs, les membres de la *task force* n'avaient pas forcément de responsabilité dans l'élaboration des politiques au niveau européen mais agissaient en qualité d'experts.

Je suis d'accord avec l'observation de Robert Villeneuve sur le taux d'emploi des femmes. Il est difficile de travailler à la fois sur les taux d'emplois bruts et sur ceux en équivalents temps plein. Dans le même ordre d'idée, on a essayé de relativiser les taux d'emploi des 15-64 ans par le fait que certains pays, comme la France, favorisent la formation initiale pure, ce qui abaisse le taux d'emploi par rapport à d'autres pays qui pratiquent beaucoup plus l'alternance entre la formation et le monde professionnel. Peut-on faire des comparaisons ? Nous essayons parfois de changer les définitions mais nous nous heurtons alors à la préconisation, partagée par un bon nombre de pays, de ne retenir qu'un nombre limité d'indicateurs, des indicateurs qui se doivent d'être les plus simples et les plus pérennes possibles. Nous avons débattu récemment pour retenir les indicateurs structurels les plus importants parmi les quarante deux existants. Cette réduction du nombre d'indicateurs a pour prix la perte de certaines nuances.

Robert Salais lorsqu'il est intervenu au 10^{ème} colloque de l'association de comptabilité nationale, a noté l'évolution européenne de l'appréciation de l'emploi. Alors que voici dix ans, l'on prenait en compte essentiellement le taux de chômage – il avait d'ailleurs été préconisé de déterminer des objectifs dans ce domaine lors du sommet de Luxembourg – il n'est plus question aujourd'hui que de taux d'emploi. Il s'agit de le maximiser en agissant conjointement sur le taux de chômage et le taux d'inactivité. La définition de Lisbonne du plein-emploi se rapporte d'ailleurs au taux d'emploi et non plus au taux de chômage. C'est une évolution des préoccupations européennes qu'il serait intéressant d'analyser.

La question de la diversité de taille des pays est réellement troublante. Nous avons discuté hier à Bruxelles des disparités régionales de taux d'emploi et de taux de chômage. Certains pays forment une seule région, Luxembourg et Danemark par exemple, et n'ont donc pas de disparités. Lorsque nous essayons de repérer des « régions sous-performantes » en termes d'emploi ou de chômage, c'est à dire des régions pour lesquelles le taux d'emploi est inférieur à 90 % du taux moyen ou dont le taux de chômage dépasse 150 % de la moyenne, se pose la question du découpage à retenir. Les statistiques doivent être fournies en NUTS2, niveau administratif équivalent à la région en France, mais qui n'est pas comparable en taille pour les différents pays.

Une tentative de réponse au besoin de stratégie globale intégrée a consisté à déterminer des objectifs transversaux en plus des lignes directrices : la qualité de l'emploi par exemple, qui relie différentes politiques. La qualité de l'emploi est interprétée à la fois en termes d'efficacité de la main-d'œuvre et de conditions de travail. Il est parfois difficile de lier des notions si différentes et les plans nationaux pour l'emploi ressemblent quelque peu à des catalogues.

Les indicateurs de comptabilité nationale ont une ancienneté importante et les contrôles dans ce domaine sont beaucoup plus stricts que les politiques sociales et d'emploi. Aucune sanction financière n'est prévue pour les pays qui ne contribueraient pas suffisamment à la stratégie européenne pour l'emploi. Dans ce domaine plus complexe car plus concret, l'harmonisation des indicateurs et de leur définition prendra davantage de temps.

Je ne suis pas compétent pour répondre sur le lien entre politique économique et politique sociale évoqué par M.Durand. Nous observons généralement une prédominance de la sphère économique et financière. Toutefois, certains indicateurs comme le *gender pay gap* (indicateur sur l'écart de salaire entre hommes et femmes) ont été maintenus contre l'avis de la sphère économique et financière.

Tous les textes et les annexes statistiques qui ont été évoqués sont disponibles sur Internet. Le rapport Wim KOK a été publié dans un premier temps en anglais puis assez rapidement en français. Chaque pays produit ses propres textes et statistiques sur les PNAE. Ils sont accessibles pour la France sur le site du Ministère du travail. La diffusion des indicateurs s'est nettement améliorée.

Pour la discussion concernant la qualité de l'emploi sur les domaines du dialogue social et de la non-discrimination, le principal problème a consisté à les définir. Les interprétations peuvent diverger sur certaines évolutions : une augmentation du nombre de conflits peut être considéré comme un symptôme de malaise social ou au contraire comme la manifestation d'un dialogue plus soutenu. Certains pays ont cherché à développer pour ce thème des indicateurs de conflictualité, tandis que d'autres, nous entre autres, ont voulu utiliser des indicateurs provenant du bilan de la négociation collective, la part des salariés soumis à des conventions collectives par exemple. Nous n'avons pas abouti à un compromis, mais cela peut évoluer. Quant à la discrimination, il s'agit de s'accorder sur les items concernés (origine ethnique ou nationalité, etc.) et sur la façon d'apprécier les actes discriminatoires, sujets complexes. Nous avons simplement retenu l'idée d'étudier les écarts de taux d'emploi et de taux de chômage en fonction de différentes caractéristiques, sans pouvoir dire que c'est l'indicateur pertinent qui répond bien au besoin. Nous étudions également la question du travail au noir. A la prochaine réunion, chaque pays présentera les données qu'il produit. Nous essaierons alors d'harmoniser nos méthodes en mettant nos expériences en commun.

Enfin, pour ce qui concerne l'agenda social, je connais mal la relation entre son contenu et les lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Denis Durand constate une hétérogénéité du degré d'harmonisation dans les domaines statistiques, qui traduit peut-être un intérêt variable pour les politiques économiques au niveau européen. La politique macroéconomique apparaîtrait comme importante et serait donc bien harmonisée alors que la politique sociale serait jugée comme secondaire et donc moins bien harmonisée. Je caricature un peu.

Dans ce genre d'affaire, nous devons prendre en compte le problème de la subsidiarité. La politique monétaire étant fédérale, il est compréhensible que la BCE réclame l'harmonisation des indicateurs macroéconomiques. Selon le principe de subsidiarité nationale, en revanche, chaque État est souverain pour la conduite des politiques sociales. La pression en faveur de l'harmonisation est donc moins forte. Il ne s'agit donc pas tant d'un problème de hiérarchisation des politiques que de besoin plus ou moins crucial d'harmonisation.

Ma deuxième remarque est liée à la première. Dans le domaine social, la réalité est très diversifiée au sein de l'Europe. Les « arrangements » nationaux sont très variables d'un pays à l'autre, beaucoup plus que dans les domaines économique ou monétaire, où la ressemblance des acteurs, entreprises ou banques, est plus poussée.

Il est intrinsèquement plus difficile de comparer les données dans le domaine social que dans d'autres domaines. Les Etats-membres peuvent d'ailleurs être conduits à freiner certaines initiatives européennes. Il a parfois été reproché à Eurostat de vouloir procéder à une harmonisation « sauvage » : la statistique harmonisée aurait complètement gommé les spécificités nationales et fait croire à la comparabilité de données qui sont difficilement comparables.

Joël MAURICE, Président

Je remercie MM Gautié et Villeneuve de leurs interventions.

La BCE est une institution fédérale mais paradoxalement, elle se procure des statistiques dans le domaine social. Nous pourrions débattre une prochaine fois de la façon dont elle procède.

III. Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité

Nous en venons à l'examen des six fiches d'opportunité. Dans un souci d'efficacité, je demande à chacun des rapporteurs d'en résumer les points essentiels.

1. Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

Dominique GOUX, INSEE

Il s'agit d'une enquête européenne dont la collecte est prévue en complément de l'enquête emploi en continu de 2005, tout au long de l'année. Elle porte sur la conciliation entre la vie familiale et la vie

professionnelle. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de réduction des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail.

Elle poursuit trois objectifs :

- savoir dans quelle mesure la situation des personnes sur le marché du travail est liée aux difficultés qu'elles rencontrent pour faire garder les personnes à leur charge (enfants, personnes dépendantes, même s'il n'y a pas de lien familial) ;
- analyser le degré de souplesse du travail en terme d'adéquation avec la vie familiale ;
- dénombrer le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un congé parental.

L'enquête sera relativement courte. Nous avons évalué qu'elle durerait environ 4 minutes. Cinq thèmes seront abordés :

- la description des personnes à la charge des enquêtés ;
- les services de garde utilisés pour faire garder ces personnes et les conséquences sur la participation au marché du travail ;
- les congés parentaux et les motifs de ces congés ;
- la souplesse de l'organisation du travail.

Cette enquête comprend une vingtaine de questions. Une enquête a déjà été réalisée en 1994 sur un thème proche, en complément également à l'enquête emploi. Le titre de cette enquête était « fécondité et travail ». Une enquête aura également lieu à la fin de 2004 (« famille et employeur »), en complément à l'enquête emploi du deuxième semestre 2004.

Enfin, l'enquête que je viens de vous présenter sera produite dans tous les pays de l'Union Européenne, en réponse à un règlement adopté en janvier dernier.

Robert VILLENEUVE, Délégué général d'Eurexcter

Il n'y a rien sur l'impact de la mobilité (transports publics, distance domicile-lieu de travail) sur l'accès au marché du travail.

Dominique GOUX, INSEE

Ce thème est abordé dans une autre enquête qui va vous être présentée tout à l'heure.

Claire VAN CAMPO, Conseil du commerce de France

J'aimerais connaître le lien entre cette enquête, dont le fondement est européen, et la révision de la directive sur le temps de travail de la Commission européenne, qui s'est interrogée sur les problèmes de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Dominique GOUX, INSEE

Je ne connais pas l'enquête dont vous parlez. Pourriez-vous préciser de quoi il s'agit ?

Claire VAN CAMPO, Conseil du commerce de France

Cette enquête a lieu dans le cadre de la consultation de la Commission européenne sur la révision de la directive temps de travail. La phase de consultation dure jusqu'au 31 mars. La Commission a notamment posé une question sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dominique GOUX, INSEE

Cette enquête répond à cette demande européenne.

Olivier MARCHAND, INSEE

Je ne suis pas certain qu'il existe une relation évidente avec le programme statistique construit par Eurostat. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale a déjà été étudiée voici plusieurs années, en relation avec les lignes directrices qui avaient été proposées à l'occasion du processus de Luxembourg. Les personnes qui mettent au point les règlements européens sont généralement des juristes. Eurostat essaie de réunir une quantité minimale d'informations à une date donnée. Je ne pense pas qu'il existe une relation entre ces deux enquêtes.

Didier BALSAN, CFDT

J'aimerais savoir si cette enquête aborde également les difficultés d'accès à la formation professionnelle. Dans les motifs de renoncement à la formation de l'enquête sur la formation continue, les difficultés de garde sont-elles évoquées ? Autrement dit, avec ces deux enquêtes, est-il possible de reconstituer les difficultés d'accès à la formation ?

Dominique GOUX, INSEE

Les questions d'accès à la formation continue ne font pas partie de cette enquête, qui est très réduite. Elle est concentrée sur la description des personnes à charge et sur la conciliation de la contrainte qu'elles représentent et de la vie professionnelle. Comme cette enquête est liée à l'enquête emploi et que celle-ci comporte un module dédié à la formation continue, il sera possible de déterminer dans quelle mesure les personnes ayant accès à la formation continue ont ou non des personnes dépendantes à charge. Cela permettra alors de répondre à votre question.

Didier BALSAN, CFDT

La difficulté de faire garder ses enfants peut être un motif de renoncement à la formation continue. Est-ce un motif prévu dans l'enquête ?

Dominique GOUX, INSEE

Le questionnaire n'est pas suffisamment élaboré pour que je puisse vous répondre. Il est cependant possible d'intégrer des questions de ce type.

Sylvie CELERIER, Université d'Evry

Concernant la mobilité, journalière et résidentielle, qui est importante pour les femmes, aurons-nous les moyens d'articuler les résultats de l'enquête à venir et de celle sur les liens entre la vie professionnelle et la vie familiale ?

Dominique GOUX, INSEE

Les échantillons d'enquête seront malheureusement disjoints.

Sylvie CELERIER, Université d'Evry

Ce point nous gêne particulièrement.

Joël MAURICE, Président

Le problème de la localisation de la résidence et des emplois se retrouve au niveau des équipements. L'accès à la garde d'enfants est très dépendant des équipements existants par ailleurs. Sera-t-il possible de livrer des résultats locaux de cette enquête ?

Dominique GOUX, INSEE

Pas plus que pour l'enquête emploi. Seule la représentativité nationale est assurée.

Joël MAURICE, Président

En dépit des limites qui ont été signalées à cette enquête, je pense que nous pouvons émettre un avis très favorable à cette enquête.

Olivier MARCHAND, INSEE

Nous sommes soumis à des règlements européens. Notre marge de liberté repose uniquement sur la façon dont nous obtiendrons les informations réclamées au niveau européen. C'est à ce niveau seulement que nous pouvons dialoguer avec le Comité du label et ici avec la Formation. Le principe même de l'enquête ne peut, lui, pas être remis en question. L'avis que nous demandons à la Formation est donc assez formel.

Joël MAURICE, Président

Cet examen par la Formation donne l'occasion de s'exprimer à la fois sur l'intérêt de l'enquête et sur ses limites, et notamment l'absence de la notion de distance et d'équipement. Le taux d'équipement collectif de proximité joue un rôle majeur. Cette enquête ne permettra pas de déterminer, dans un cas de figure donné, sur quel levier agir sauf de manière assez globale.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Nous pourrions considérer que lorsqu'il s'agit d'une enquête européenne, l'avis d'opportunité vient de l'existence d'un texte européen. La présentation faite à la Formation est davantage de l'information et un examen de l'aptitude de l'enquête à répondre aux attentes nationales et sur la nécessité éventuelle d'utiliser des sources d'information complémentaires.

Dominique GOUX, INSEE

Pour en revenir à la durée du transport, je précise l'enquête « conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale » sera effectuée sur l'échantillon des répondants à l'enquête « conditions de travail », laquelle comporte une ou deux questions sur la durée des trajets. Nous connaissons la distance entre le travail et le domicile pour les personnes qui ont un emploi. Nous ne pourrions pas savoir en revanche si les conditions de transport peuvent être un frein à l'emploi.

2. Module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi sur la transition vers la retraite**Dominique GOUX, INSEE**

Il s'agit à nouveau d'une enquête européenne qui aura lieu en 2006, en complément de l'enquête emploi en continu. En 2001, à Stockholm, la Communauté Européenne avait fixé pour objectif un taux minimal d'emploi de 50 % pour les 55-64 ans en 2010 en Europe. A Barcelone, en 2002, un objectif d'âge minimal de départ en retraite a également été défini : il s'agissait de repousser cet âge de cinq ans dans les huit années à venir.

Cette enquête prévoit d'aborder cinq thèmes :

- les conditions de travail de l'emploi occupé (ou du dernier emploi) ;
- l'âge de départ effectif ou prévu à la retraite ;
- les conditions dans lesquelles les personnes sont prêtes à travailler plus longtemps (rémunération, conditions effectives du travail, difficultés des emplois, stress dans l'emploi) ;
- la situation juste après le départ de l'emploi (passage brutal d'un emploi à temps complet à la retraite ou transition plus progressive ou plus compliquée) ;
- les raisons du départ à la retraite.

Il s'agirait à nouveau d'une enquête courte, dont l'objectif est de produire 11 informations au niveau européen. L'entretien durera de 5 à 6 minutes. Le questionnaire n'est pas encore élaboré car les thèmes sont encore débattus au niveau européen ; le contenu sera déterminé à la fin de l'année, a priori les cinq thèmes seront retenus. Ce ne serait que faute de place qu'un thème pourrait être abandonné dans l'enquête.

Cette enquête portera sur les personnes de 50 à 69 ans possédant un emploi ou ayant travaillé au-delà de 50 ans soit un échantillon d'environ 40 000 personnes. Les entretiens auront lieu tout au long de l'année 2006. Les thèmes du questionnaire ont fait l'objet d'une discussion avec d'autres partenaires nationaux : la Drees, le Conseil d'orientation des retraites (COR) et la Dares.

Michel MONTEIL, FO

Il me semble que les organisations syndicales sont des utilisateurs qui pourraient être intéressées sans devoir passer par l'intermédiaire du COR.

Joël MAURICE, Président

Je note qu'il n'y a aucune observation particulière sur le contenu de l'enquête.

3. Enquête sur la formation continue 2006

Dominique GOUX, INSEE

L'enquête « formation continue » de 2006 est la synthèse de deux enquêtes. Il s'agit d'une part de reproduire en l'améliorant l'enquête sur la formation continue de 2000 (réalisée en complément de l'enquête emploi de mars 2000) et d'autre part de réaliser une enquête européenne, intitulée : *adult education survey*. Cette enquête européenne est nouvelle. Eurostat envisage un rythme quinquennal sur la base d'un règlement. S'agissant d'une première expérience, l'enquête reposerait sur un *gentlemen agreement* : seuls les pays capables de la mettre en œuvre rapidement la réaliseront. Afin de ne pas multiplier les enquêtes sur une problématique commune, nous avons donc décidé de fusionner ces deux enquêtes en une seule. Pour des raisons de comparabilité, notre enquête aura lieu en complément de l'enquête emploi de 2006.

L'objectif des deux enquêtes est de décrire le nombre et le type de formations continues suivies par les personnes interrogées au cours de l'année précédant l'enquête. Tous les types de formation sont envisagés. Il ne s'agit pas de repérer exclusivement les formations professionnelles mais aussi les formations à titre privé, celles qui ont lieu dans un cadre institutionnel et les formations moins formelles, à l'exclusion toutefois des formations complètement informelles.

Cette enquête sera autant que faire ce peut très proche de l'enquête 2000 qui a eu lieu en France afin que l'on puisse mesurer l'évolution des conditions d'accès à la formation continue. Le questionnaire sera conçu de façon à pouvoir évaluer la nouvelle réglementation française en la matière, en particulier le DIF (droit individuel à la formation).

Le questionnaire est en cours d'élaboration et devrait être testé dès la fin de cette année, puis à nouveau l'an prochain. Au niveau européen, une enquête intitulée CVTS « continuous vocational training survey » aura lieu en 2006 auprès des entreprises. Nous envisageons de relier les deux enquêtes. Nous souhaitons pouvoir interroger les employeurs des personnes qui auront été enquêtées dans le cadre de l'enquête ménages, sans augmenter la charge ni des entreprises ni des ménages.

Joël MAURICE, Président

Il s'agit là d'émettre un vrai avis d'opportunité puisque nous ne sommes pas contraints par un règlement européen.

L'enquête s'adresse aux plus de 18 ans alors que les taux d'emploi sont calculés généralement à partir de 15 ans. Cela ne nuira-t-il pas à la comparabilité des résultats ?

Olivier MARCHAND, INSEE

Les taux d'activités sont pratiquement nuls en dessous de 18 ans. Au niveau européen, les indicateurs ne sont vraiment pertinents qu'après 24 ou 25 ans. Interroger une personne qui n'a pas encore atteint son niveau maximum de formation initiale n'a pas grand intérêt.

Claire VAN CAMPO, Conseil du commerce de France

Le DIF étant tout récent, il est fort probable qu'en 2006, peu de salariés y auront eu recours. Je ne pense donc pas que les réponses aux questions sur le DIF seront vraiment significatives.

Dominique GOUX, INSEE

Votre remarque est exacte. Cette partie du questionnaire apparaît toutefois justifiée dans l'optique d'une comparaison avec les résultats de l'enquête quinquennale suivante. Par ailleurs, dans l'enquête nationale sur la formation continue, des questions sont posées sur les raisons pour lesquelles les personnes enquêtées ne vont pas en formation. Nous pouvons également vérifier si les salariés sont informés sur le DIF.

Joël MAURICE, Président

De toute manière, dès lors que ce droit sera introduit, nous n'aurons d'autre choix que de le reporter dans l'enquête.

Françoise DUSSERT, Ministère de la fonction publique

La loi sur la formation professionnelle sera également déclinée au niveau de la fonction publique. Il faudrait à cet égard intégrer dans l'enquête le vocabulaire et les définitions qui seront choisis pour la fonction publique. Nous souhaitons donc être associés à la rédaction du questionnaire. Nous souhaitons également que la fonction publique ne soit pas exclue de l'enquête « employeurs ».

Dominique GOUX, INSEE

L'enquête CVTS est réalisée par la Dares et le Cereq. La fonction publique en est exclue. Les employeurs enquêtés sont des entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés. Il est encore possible d'intégrer le groupe de travail sur l'enquête ménages puisque nous nous sommes réunis une seule fois et que le questionnaire doit être prêt fin juin.

Joël MAURICE, Président

Je pense que nous pouvons délivrer un avis favorable, en souhaitant que la fonction publique soit bien associée à l'enquête.

4. Enquête Information Vie Quotidienne 2004**Fabrice MURAT, INSEE**

Cette enquête a déjà été présentée au Cnis l'an dernier. Nous vous la présentons à nouveau car nous avons modifié le projet initial. J'évoquerai surtout les différences par rapport au premier projet, après avoir rappelé le contexte général des enquêtes « information et vie quotidienne ». Une première enquête a été réalisée en 2002 auprès d'un petit échantillon de 2 000 personnes. Nous souhaitons en 2004 établir des données sur un échantillon plus vaste.

Nous souhaitons mesurer les compétences, en particulier en lecture, de la population d'âge adulte en France. Des travaux avaient déjà été réalisés par le passé par l'INSEE, reposant sur un mode déclaratif. L'OCDE avait effectué une étude qui avait abouti à la conclusion que 40 % des personnes étaient illettrées en France. L'enquête de 2002 était de meilleure qualité. Les résultats sont plus réalistes : 12 % de la population éprouve des difficultés plus ou moins importantes à comprendre un texte. Une certaine proportion de la population se trompe assez souvent sur des questions relativement simples portant sur un texte élémentaire.

Lors de la présentation de l'an dernier, nous vous avons expliqué que nous projetions d'interroger à nouveau les personnes qui avaient répondu à l'enquête « qualification et vie professionnelle » en ciblant l'échantillon sur les personnes les plus susceptibles d'être en difficulté : les personnes nées à l'étranger, celles dont le français n'est pas la langue maternelle, et enfin les personnes ayant suivi peu d'études. Nous avons dû renoncer à ce projet à la fois pour des raisons techniques et du fait que les volontaires étaient peu nombreux et ne correspondaient pas à la population que nous comptons interroger.

Nous ferons donc une enquête en population générale en sur représentant les populations les plus concernées. Le questionnaire sera plus large que précédemment et concernera non seulement la lecture mais aussi le calcul et la compréhension orale. Pour affiner la mesure des compétences en lecture, nous proposerons aux personnes n'ayant pas de difficulté un questionnaire sur des exercices plus compliqués, de manière à distinguer les personnes qui sans être illettrées maîtrisent juste les compétences de base.

L'échantillon sera de 7 000 répondants. L'entretien dure 1 heure 10. La collecte aura lieu en fin d'année. Plusieurs directions régionales sont en contact avec des partenaires locaux pour réaliser des extensions régionales afin d'avoir des chiffres représentatifs à ce niveau voire à un niveau plus fin si possible.

Joël MAURICE, Président

J'imagine qu'il serait impossible de descendre en dessous de l'échelon régional pour des résultats tirés de l'échantillon national. Devant l'absence de remarque, j'en déduis que l'avis est favorable.

5. Enquête sur les perspectives de croissance et de création d'emploi dans l'union européenne 2004 (PCCE)

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Cette enquête quinquennale est réalisée à la demande de la Commission européenne, DG emploi. Quatre éditions ont déjà été effectuées en Europe, en 1985-1986, 1989, 1994 et 1999. La prochaine édition est programmée pour juin 2004. Quinze pays de l'Union et douze pays d'Europe centrale et orientale, dont les nouveaux entrants à l'UE, réaliseront cette enquête.

La Direction générale économique et financière aura la charge d'harmoniser cette enquête au niveau européen à la demande de la Direction générale emploi. Le choix de ce dispositif tient au fait que cette dernière veut s'appuyer sur le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, qui dépend de la Direction générale économique et financière, pour réaliser cette enquête quinquennale. En effet, bien que le rythme de l'enquête ne soit pas celui des enquêtes de conjoncture, la nature des questions en rappelle la logique. La France est représentée par l'INSEE dans ce réseau.

L'enquête comportera quatre volets, un pour les ménages et trois pour les entreprises, respectivement pour les entreprises industrielles, les entrepreneurs des services et les détaillants du commerce.

Grâce à cette enquête nous disposerons, pour 25 pays européens, des points de vue des deux types d'agents qui se retrouvent sur le marché du travail sur la situation et les perspectives de croissance et de création d'emplois.

La Commission européenne précise ses attentes concernant cette enquête : elle désire des informations sur les thèmes suivants :

- l'organisation et la répartition du temps du travail comme un aspect de l'utilisation flexible de la main-d'œuvre ;
- l'incidence des pratiques de travail (temps partiel, travail en équipe, travail de nuit, travail de week-end) sur les créations d'emploi en Europe ;
- le niveau de formation et qualification de la main d'œuvre comme un facteur essentiel d'explication de la productivité et des perspectives de croissance de l'économie européenne ;
- la durée de chômage et le niveau de qualification des chômeurs en tant qu'éléments d'éclairage sur les implications de l'inadéquation de l'offre à la demande de travail en termes de chômage structurel.

La flexibilité est tout à fait au centre de cette enquête, et particulièrement dans les questionnaires des volets entreprises. La question des perceptions des situations de l'emploi dans l'entreprise par l'entrepreneur est posée. Les entrepreneurs sont également interrogés sur la structure du temps de travail et la durée d'exploitation des équipements :

- nombre d'heures d'exploitation hebdomadaire ;
- degré de flexibilité de la durée d'utilisation des équipements ;
- origine de la flexibilité ou de l'absence de flexibilité ;
- organisation du travail dans l'entreprise (nombre d'équipes par jour) pour ce qui concerne l'industrie.

Des questions portent également sur l'évolution des heures d'exploitation.

Dominique GOUX, INSEE

Le questionnaire ménages porte sur des sujets assez variés. Il permet de décrire le niveau de formation et la qualification professionnelle des personnes interrogées, ainsi que leur rythme et leurs horaires de travail. Comme ces questions figurent déjà dans l'enquête emploi, nous avons décidé d'intégrer cette enquête en complément à l'enquête emploi. Les questions propres à l'enquête PCCE portent sur la description des trajets entre le domicile et le lieu de travail, les allongements de trajet que les personnes sont prêtes à consentir pour obtenir un travail plus attractif, et enfin sur les périodes éventuelles de chômage au cours des cinq dernières années. Environ la moitié des personnes du sixième sortant de l'enquête emploi du second trimestre 2004 devra répondre à cette enquête complémentaire. L'échantillon sera d'environ 2 500 personnes. L'entretien durera 4 minutes par personne (en plus du questionnaire de l'enquête emploi).

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Les volets entreprises seront associés aux enquêtes de conjoncture « situation et perspectives de l'industrie, des services et des commerces de détail », ce qui nous affranchira du besoin de poser des questions quantitatives devant servir de constantes de pondération et limitera la charge pour les entreprises. L'échantillon porte sur 7 000 entreprises : 3 000 pour l'industrie, 2 000 pour les commerces de détail et 2 000 pour les services. Il s'agit donc d'une enquête légère, similaire à une enquête de conjoncture par la taille.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Je suis surpris de l'incohérence entre la nature des questions, conjoncturelles, et la périodicité de l'enquête. Les informations conjoncturelles ne sont guère exploitables que pendant trois mois. Par ailleurs, chacun sait que le moyen le moins efficace d'obtenir des prévisions en matière d'emploi consiste à interroger les entreprises sur leurs perspectives d'embauche. La construction de cette enquête nous semble donc étrange.

Les résultats seront publiés dans *Économie Européenne*, qui a fait l'objet de sérieuses modifications, au point que nous ne voyons pas bien dans quelle série cette enquête pourra trouver sa place.

Nous sommes affligés par la pauvreté des résultats de l'enquête précédente : deux pages sur l'industrie, et il semble que le volet commerces n'ait même pas été exploité !

Vous comprendrez donc que j'émette un avis défavorable.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Vous n'êtes pas tout à fait bien informé sur les publications de la DG économique et financière. Un rapport assez volumineux est publié à chaque enquête dans le cadre des *Reports and Studies*. La Commission compte d'ailleurs réformer son mode de publication, n'en étant elle-même pas satisfaite. A cette publication s'ajoutent quatre séries B (une par volet) de huit à douze pages.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

La moitié de la brochure est consacrée à des enquêtes mensuelles totalement étrangères à cette enquête spécifique et dans cette partie, les tableaux représentent les deux tiers de la place.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

C'est exact. La Commission européenne a décidé de changer son mode de publication, ce qui est une bonne nouvelle. Nous avons bon espoir pour la qualité des prochaines publications.

Les questions posées ne sont pas des questions de conjoncture. En tant que conjoncturiste, je perçois une différence nette avec les enquêtes de conjoncture. Nous pourrions sans difficulté reproduire l'enquête tous les ans mais elle ne nous est demandée que tous les cinq ans. Pour nous, le principal intérêt de l'enquête est qu'elle est réalisée en simultané dans 25 pays.

Je suis en total désaccord avec vous sur l'affirmation selon laquelle interroger les entreprises ne permettrait pas d'obtenir des prévisions d'emploi fiables. Nous faisons des étalonnages et nous pouvons très bien prévoir l'emploi.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Nous ne connaissons pas l'étalonnage pour les 25 pays. Pour avoir travaillé sur des enquêtes régionales de conjoncture, je sais que si on n'étalonnait pas les différentes régions on pouvait faire des comparaisons qui n'étaient pas conformes à la réalité.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Mon propos désignait les enquêtes conjoncturelles. Il est parfaitement exact que la réalisation de l'enquête dans 25 pays différents présente certaines difficultés. Notamment, à chaque édition, la liste des pays dans lesquels l'enquête se déroule s'allonge. Cela engendre des problèmes méthodologiques.

Cela dit, les questionnaires sont identiques à quelques nuances linguistiques près. Par exemple, la notion de « navetteurs » des Belges a dû être détaillée en plusieurs questions dans le volet ménages pour la France.

Par ailleurs je partage votre opinion sur la possibilité d'améliorer la diffusion.

Didier BALSAN, CFDT

Le lien avec l'enquête emploi permet donc de réintégrer le salaire en tant qu'élément de gestion de la main d'œuvre.

Dominique GOUX, INSEE

En effet car tous les répondants seront également interrogés dans le cadre de l'enquête emploi. Ils feront même partie du sixième sortant de l'échantillon : nous aurons donc leurs réponses pour les cinq éditions précédentes de l'enquête emploi. Toutefois, cette possibilité ne s'étend pas aux autres pays européens. J'attire en outre votre attention sur la taille réduite de l'échantillon (2 500 personnes), qui limite les usages que nous pouvons en faire.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Dans les autres pays, le volet ménages est associé à l'enquête de conjoncture auprès des consommateurs. Cette idée nous a semblé mauvaise. Nous espérons que notre choix nous permettra de réaliser des travaux supplémentaires.

Sylvie CELERIER, Université d'Evry

Pourrions-nous avoir des informations sur les délocalisations ou sur des phénomènes de concurrence ?

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Nous n'avons pas prévu de question sur ce thème et nous n'avons malheureusement plus de place sur les questionnaires. Nous pensons que l'entretien est déjà long pour les entreprises : vingt à trente minutes. Nous avons même obtenu la suppression de certaines questions. Nous ne voulons donc pas en ajouter, même si certaines auraient pu être intéressantes. Cela dit, tous les pays ne sont pas concernés et il manque notamment les Asiatiques dans le cadre de cette enquête. Nous y viendrons peut-être un jour car l'OCDE et la Commission Européenne travaillent ensemble sur le système harmonisé des enquêtes de conjoncture, à laquelle cette enquête est rattachée. L'OCDE est chargée d'harmoniser ces enquêtes au niveau hors Europe. La liste de pays s'allongera donc peut-être encore.

Joël MAURICE, Président

Une fois encore, l'avis de la Formation est conditionné par une décision européenne. Nous pouvons toutefois noter un souci d'une meilleure diffusion ou tout du moins d'une meilleure exploitation de l'enquête. S'agissant de perspectives de croissance et de création d'emplois, le texte laisse penser que l'on aborde une problématique de court ou moyen terme alors que l'enquête est quinquennale, ce qui peut surprendre. Enfin, l'absence de perspectives de délocalisation constitue un handicap, alors que la Zone Euro semble la première concernée. Nous pourrions éventuellement compléter cette enquête par des éléments relatifs à l'impact de la réévaluation de l'euro.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Rien ne nous empêche de faire remonter ces demandes à la Commission européenne.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Je vous demande de ne pas interpréter mon intervention comme une demande d'augmentation de la fréquence de l'enquête.

Joël MAURICE, Président

Je ne suis pas certain que nous n'aurions pas besoin de réaliser cette enquête plus souvent pour mieux saisir certains phénomènes importants. Tout dépend du choix de conférer à cette enquête une connotation de long ou de court terme.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Il existe deux sortes de remontées à la Commission européenne : certaines concernent le contenu des questionnaires et ne pourront être prises en compte que pour l'enquête suivante et d'autres, celles sur l'exploitation et la diffusion concernent directement l'enquête à venir.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

La Commission Européenne est bien consciente des problèmes de diffusion.

Olivier MARCHAND, INSEE

Qu'avons-nous retiré des enquêtes précédentes ?

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Les exploitations sont relativement pauvres. Je suis en mesure de l'expliquer pour 1999 : Marie Reynaud assumait, à l'époque de l'exploitation, la double charge des divisions des enquêtes de conjoncture et des comptes trimestriels. Elle a donc dû définir des priorités et je ne suis arrivée qu'après la période d'exploitation. Presque tous les responsables d'enquête étaient de surcroît nouveaux à l'époque et on a donc fait à minima.

Olivier MARCHAND, INSEE

Il me semble que Mireille Elbaum a travaillé sur l'édition 1989 de l'enquête.

Hélène ERKEL-ROUSSE, INSEE

Ce n'est que pour 1999 que j'ai retrouvé un dossier conséquent. En 1999, du fait des délais extrêmement courts imposés par la Commission européenne, l'INSEE avait refusé de réaliser le volet ménages en France et c'est un institut allemand qui s'en était chargé.

6. Enquête sur le coût de la main d'œuvre 2004 (ECMO)**Michel AMAR, INSEE**

Il s'agit encore une fois d'une enquête européenne, régie par un ensemble de règlements qui concernent l'enquête « coût de la main d'œuvre », l'enquête « structure des salaires » et l'indice « coût du travail ». C'est la 14^{ème} enquête en 40 ans.

L'objectif est de mesurer le coût horaire du travail par activité détaillée en vue d'une comparaison avec les autres pays de l'Union. L'appréciation porte sur le coût par heure travaillée et non par heure rémunérée. Cette enquête s'adresse aux entreprises et vise à collecter des informations sur le coût du travail (salaires, charges sociales, formation professionnelle, 1 % logement, 1 % transport, etc.) et le volume de travail (en excluant le non travail : maladie, congés et absences diverses).

Cette enquête, réalisée au niveau d'un établissement, comporte deux volets : des données globales sur l'établissement et des données portant sur un échantillon réduit de salariés. Les variables demandées sur cet échantillon sont le salaire, les charges et le temps de travail pour pouvoir décliner le coût du travail par qualification. Cette enquête s'appuie et complète les DADS. Elles sont utilisées pour le tirage de l'échantillon des salariés et pour récupérer un certain nombre d'informations ce qui réduira la charge d'enquête pour les entreprises. Les DADS donnent le nombre d'heures rémunérées et le salaire brut. L'enquête les complète puisqu'elle fournira les heures travaillées et l'ensemble des coûts liés au travail.

Un règlement européen étend le champ de l'enquête qui devra être réalisée auprès d'établissements de plus de dix salariés de l'ensemble du secteur marchand et des secteurs de l'éducation et de la santé. Pour l'éducation, nous allons probablement exploiter des fichiers administratifs. En revanche, pour le secteur de la santé et le secteur O (Services collectifs, sociaux et personnels), nous opérerons vraisemblablement par enquête. La collecte aura lieu à la mi-2005. 20 000 à 25 000 établissements et 200 000 salariés seront concernés.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Cette enquête est un mal nécessaire. Nous savons qu'elle est extrêmement difficile à réaliser. J'aimerais rappeler que dans le cadre du projet du *labour cost index (LCI)* les professions, notamment les professions exportatrices de la métallurgie, sont très attachées à ce que les différents éléments qui rentrent dans son calcul ne risquent pas de défavoriser les Français par rapport à d'autres pays. Nous avons déjà travaillé avec la Dares et l'Insee sur cette question. Si le projet avance nous souhaitons continuer et participer à la définition des questions.

Joël MAURICE, Président

Pourquoi les Français risquent-ils d'être défavorisés ?

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Cela tient à la structure du financement des opérations collectives, qui reposent sur le travail dans certains pays et sur l'impôt dans d'autres.

Joël MAURICE, Président

Il me paraît peu pertinent de comparer les salaires en dehors de toute référence de productivité.

Michel MONTEIL, FO

L'intégration de l'épargne salariale dans le questionnaire nous étonne. Je rappelle que la loi Fabius avait introduit la notion de sa non-substitution au salaire. Par ailleurs, l'épargne salariale n'est pas obligatoire dans toutes les entreprises concernées. Cette pratique peut également influencer sur la distribution des dividendes. Il ne s'agit donc pas là d'un élément contraignant du coût de la main d'œuvre mais d'une restitution sur la performance. Rappelons que l'épargne salariale n'est même pas soumise à cotisation. Nous émettons donc une réserve forte sur ce point.

Michel AMAR, INSEE

Monsieur Rossignol, nous sommes prêts à vous rencontrer pour le rapport *labour cost index*. Une des fonctions de l'ECMO consiste notamment à rebaser régulièrement le LCI sur une source structurelle.

Pour l'épargne salariale, dans l'enquête « coût de la main d'œuvre », nous recensons les charges obligatoires et les charges non obligatoires. Nous allons consulter les partenaires sociaux dans les semaines qui viennent. Nous pourrions donc intégrer vos remarques sur ce point.

Concernant la comparabilité du LCI, il est calé sur les concepts de l'enquête « coût de la main d'œuvre » et ces derniers sont élaborés selon une procédure européenne assez précise. Nous essayons de nous y rapporter pour tous les coûts liés au travail. Nous ne pouvons pas en revanche apprécier et prendre en compte la répartition entre impôts et charges sociales.

Joël MAURICE, Président

Ce phénomène sera-t-il expliqué lors de la publication des résultats, y aura-t-il un avertissement sur les limites des comparaisons, des éléments de contexte ?

Michel AMAR, INSEE

Au niveau d'Eurostat, ce ne sera pas le cas.

Joël MAURICE, Président

Pourrait-on imaginer que ces éléments de contexte soient rappelés ? Ces sujets sont très sensibles et peuvent donner lieu à des erreurs d'interprétation en toute bonne foi chez des lecteurs non avertis.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Ces indices sont parfois utilisés pour les révisions de contrat. C'est sur ce plan que les fédérations industrielles interviennent.

Joël MAURICE, Président

Je rappelle par ailleurs que l'élargissement de l'Union va induire des biais considérables dans la lecture des résultats.

Michel AMAR, INSEE

Pour Eurostat le caractère obligatoire porte sur une interrogation sur le coût de la main-d'œuvre par secteur, sans distinction de la qualification professionnelle que nous prenons en compte en France. Eurostat publiera un coût horaire moyen par secteur, quelle que soit la qualification de la main d'œuvre du secteur dans les différents pays de l'Union européenne.

Joël MAURICE, Président

Il faudra prévoir une « notice d'utilisation » pour éviter aux utilisateurs des erreurs de lecture des résultats, qui seraient dramatiques, non seulement pour les révisions de contrat mais aussi pour l'opinion publique et en terme d'impact sur les conséquences que cela peut avoir en matière de préconisation des évolutions de rémunération. Les effets peuvent être dévastateurs si les résultats sont sortis de leur contexte.

La séance est levée à 12 heures 55.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 14 juin (tél. 01 41 17 52 65 - mél cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Dossier de presse de juillet 2003 sur la nouvelle enquête emploi
- Note d'introduction sur la construction européenne des indicateurs ayant accompagné la stratégie européenne pour l'emploi
- Fiche descriptive de l'enquête sur la formation continue de 2006
- Fiche descriptive de l'enquête sur la transition vers la retraite de 2006
- Fiche descriptive de l'enquête sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale 2005
- Fiche descriptive de l'enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne (*partie française*)
- Fiche descriptive de l'enquête Information et vie quotidienne 2004
- Fiche descriptive de l'enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi
- Enquête sur la transition vers la retraite - Module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi
- Enquête sur la formation continue 2006
- Enquête Information et vie quotidienne 2004
- Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne
- Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)

Paris, le 15 mars 2004 - N° 55/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi

Programme : 2005

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, module ad hoc 2005 de l'enquête emploi.

Cette enquête est collectée par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n°577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Force de travail dans la Communauté. Le contenu du module est précisé dans le règlement n°29/2004. Il s'inscrit dans la politique européenne de réduction des inégalités hommes/femmes dans l'accès au marché du travail. Il a pour objectifs :

- de connaître les liens entre la situation sur le marché du travail des personnes interrogées et les moyens existant pour faire garder les personnes dont elles ont la charge ;
- d'analyser le degré de souplesse du travail en terme de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- de dénombrer les congés parentaux et d'analyser les raisons pour lesquelles les parents en bénéficient ou pas.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les personnages à charge : ses propres enfants, des personnes dépendantes, d'autres enfants ;
- les services de garde utilisés pour les enfants et les personnes dépendantes ;
- les conséquences de ces charges familiales sur la participation au marché du travail ;
- la souplesse de l'organisation du travail (congés pour raisons familiales, absence...) ;
- le congé parental (qui en bénéficie et pourquoi).

L'enquête aura lieu pendant toute l'année 2005 auprès du sixième sortant de l'échantillon de l'enquête emploi en continu, soit environ 40 000 personnes. La collecte sera réalisée en face à face et les réponses sont collectées avec le logiciel CAPI (collecte assistée par ordinateur), avec une durée de questionnement de quatre à cinq minutes, d'après les premiers tests.

Il n'y a pas eu de comité de concertation au niveau national pour élaborer le questionnaire permettant la constitution des onze variables décrites dans le règlement européen. Seule la DREES a été consultée.

Les résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première. Le fichier des données détaillées sera envoyé à Eurostat et diffusé à la DREES, l'INED, les chercheurs dans les conditions habituelles.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2004 - N° 88/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la transition vers la retraite Module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi

Programme : 2006

Émetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête sur la transition vers la retraite, module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi.

L'enquête répondra à une demande européenne. Le règlement communautaire fixant la liste des informations à fournir sera voté vers le mois de novembre 2004. Les objectifs principaux de l'enquête sont de décrire les parcours de passage de l'emploi à la retraite, les souhaits de fin de carrière des actifs et de déterminer les causes de mise en retraite.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les conditions de travail de l'emploi actuel ou du dernier emploi, l'âge effectif ou prévu de départ à la retraite, les conditions qui pourraient conduire l'intéressé à travailler plus longtemps, la situation avant le départ en retraite (chômage, travail à temps partiel, ...) et les raisons du départ en retraite.

L'enquête aura lieu en 2006 auprès de l'ensemble des personnes de 50 ans à 69 ans, en emploi ou ayant travaillé après l'âge de 50 ans, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu de l'année 2006, soit environ 12 000 personnes. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur. La durée de questionnement devrait être de cinq à dix minutes en moyenne.

Le questionnaire français doit permettre la constitution des onze variables ou informations décrites dans le règlement européen qui sera adopté en fin d'année 2004. Le Cor (conseil d'orientation sur les retraites), la Dares, la Drees et l'Insee seront consultés pour l'établir.

Les résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première. Le fichier de données individuelles sera envoyé à Eurostat. Les résultats seront diffusés dans les conditions habituelles au Cor, à la Drees, aux chercheurs, etc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2004 - N° 89/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la formation continue 2006

Programme : 2006

Émetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, division Emploi

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête sur la formation continue 2006.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les progrès de l'accès des adultes à la formation continue depuis la précédente enquête en 2000. Elle servira également de base à l'enquête européenne AES « Adult education survey » dont les objectifs sont d'estimer le nombre de personnes formées chaque année, de décrire les formations auxquelles elles ont accès et d'essayer de comprendre pourquoi la majorité des adultes ne suivent pas de formation.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la description détaillée des formations suivies dans l'année précédent l'enquête (financier, durée, spécialité, lien avec l'emploi,...), les causes de non formation, les souhaits de formations futures, la description de la situation du répondant sur le marché du travail un an avant la période d'observation et la description succincte des formations suivies il y a plus d'un an et moins de deux ans.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2006 auprès des personnes de 18 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu, soit environ 32 000 personnes. La collecte sera réalisée en face à face, avec une durée de questionnement de vingt minutes en moyenne au maximum.

Les institutions consultées pour établir le questionnaire de l'enquête sont le Cereq, la Dares, la Dep, le CGP et la DGEFP. Le contenu théorique du questionnaire AES est préparé par une task-force européenne à laquelle participe l'Insee.

Les premiers résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première, puis des articles plus détaillés paraîtront dans les revues de l'Insee, du Cereq, de la Dares, etc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2004 - N° 90/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Information et vie quotidienne 2004

Programme : 2004

Émetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, division Emploi

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête Information et vie quotidienne 2004. Un projet avait déjà été présenté à la formation le 3 juin 2003, mais il a subi des modifications significatives.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveaux de compétence en lecture. Elle prolonge l'enquête menée en 2002 sur un petit échantillon et fait suite à une opération menée par l'OCDE en 1994, l'enquête IALS, dont la France s'est retirée suite aux problèmes méthodologiques de cette enquête.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les compétences en lecture, le calcul et la compréhension orale ; les langues maternelle, d'apprentissage de la lecture et parlée actuellement ; les difficultés durant le parcours scolaire ; les démarches pour retrouver du travail (pour les chômeurs) ; les loisirs liés à la lecture et les processus de contournement des difficultés dans la vie quotidienne (pour les personnes repérées en difficulté).

Le questionnaire commence par un exercice d'orientation, comportant des questions de lecture et de calcul. Si la personne interrogée apparaît en difficulté, elle passe une série d'exercices visant à affiner le diagnostic, en compréhension orale, écriture, identification de mot, compréhension écrite. Si la personne a répondu convenablement aux questions de lecture de l'exercice d'orientation, elle passe une série d'exercices plus complexes. Ensuite, dans les deux cas, la personne interrogée répond à une série de problèmes arithmétiques avant de passer le questionnaire biographique, précisant ses caractéristiques.

L'enquête aura lieu en octobre-décembre 2004 auprès de 7 000 personnes de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et dans un logement ordinaire. L'objectif est d'atteindre un échantillon de 1 000 personnes en difficulté face à la lecture. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, les réponses étant collectées avec le logiciel Capi (collecte assistée par ordinateur). La durée de questionnement est estimée à 1h10 en moyenne.

Le comité de pilotage rassemble des représentants de l'INSEE (Division de l'emploi et Unité des méthodes statistiques), de la DARES, de la DEP, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, de la Délégation interministérielle à la ville, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de l'INED, de l'ANLCl, ainsi que les équipes universitaires et les institutions à l'origine des épreuves.

Les fichiers de données individuelles seront transmis aux différents partenaires-financeurs dès constitution, puis disponibles pour tous dès diffusion des résultats dans une publication Insee.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 15 mars 2004 - N° 56/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne

Programme : 2004

Émetteur : Insee, Direction des études et synthèses économiques (volets entreprises) et Direction des statistiques démographiques et sociales (volet ménages).

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation emploi-revenus a examiné le projet d'enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne. Cette enquête a pour objectif de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et pour l'Europe dans son ensemble (Union européenne élargie, Union européenne à 15 et Zone euro). Elle sera réalisée en 2004 dans plus de 25 pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, à la demande de la Commission européenne. Elle comprend quatre volets : un volet Ménages, et trois volets Entreprises (respectivement auprès d'entreprises industrielles, de détaillants du commerce et d'entrepreneurs de services). Les volets Entreprises permettront une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- pour les volets Entreprises : appréciation sur les effectifs et la situation de l'emploi dans l'entreprise, structure du temps de travail et de la durée d'exploitation des équipements, évolution des heures d'exploitation observée au cours des cinq dernières années et envisagée dans les deux années à venir, contraintes éventuelles empêchant de moduler les heures d'exploitation, dépenses de recherche et développement... ;
- pour le volet Ménages : situation du répondant en terme d'activité, temps de travail effectif et souhaité, organisation du temps de travail, préférence pour une diminution du temps de travail ou une augmentation de salaire et concessions acceptables en terme d'horaires pour l'obtenir, chômage au cours des cinq dernières années, diplômes et qualification professionnelle, trajets domicile-travail.

L'enquête Entreprises aura lieu auprès d'une partie des échantillons des enquêtes de conjoncture (3 000 entreprises industrielles, 2 000 détaillants du commerce et 2 000 entrepreneurs de service). La collecte sera réalisée par voie postale fin mai 2004, et la relance des non répondants, par voie postale également, en juin 2004. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas vingt-cinq à trente minutes.

L'enquête Ménages aura lieu en juin et juillet 2004 et couvrira cinq semaines de référence de l'enquête emploi. Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 2 500 personnes appartenant au sixième sortant de l'échantillon de l'enquête Emploi. La collecte est réalisée en face à face. La durée de questionnement ne devrait pas dépasser cinq minutes.

Il n'y a pas eu de comité de concertation au niveau national, car il s'agissait de retranscrire dans le contexte français un questionnaire européen.

Les résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin) qui les diffusera dans ses propres publications (série Économie Européenne) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'union européenne à quinze ou élargie.

Les divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture de l'Insee envisagent une publication commune après l'exploitation des différents volets de l'enquête.

La formation souhaite que l'enquête 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999 et que la prochaine édition de cette enquête quinquennale comporte des questions sur les délocalisations. Elle demande à la division Enquêtes de conjoncture d'en informer ses correspondants de la Commission européenne.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2004 - N° 91/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)

Programme : 2004

Emetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division salaires et revenus d'activité.

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi revenus a examiné le projet d'enquête sur le coût de la main d'œuvre 2004 (ECMO).

Cette enquête a pour objectif de mesurer le coût salarial par activité détaillée et de le comparer aux niveaux des coûts des autres pays de l'Union européenne. Il s'agit principalement d'évaluer un coût par heure effectivement travaillée, ce qui permet de tenir compte des différences européennes dans la durée du travail, des congés et des absences. Les résultats seront utilisés pour le calage de l'indice de coût horaire du travail (ICHT-TS). Ils serviront à la construction (et au calage) d'un indice du coût du travail (Labour Cost Index) qui doit entrer en production en 2005 dans un cadre européen.

Cette enquête est régie par le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 et, plus spécifiquement, par le règlement communautaire n° 1726/1999 du 27 juillet 1999.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les différentes composantes de la rémunération brute totale, les charges patronales légales et conventionnelles versées aux divers organismes sociaux, et les autres éléments du coût du travail (épargne salariale, mais aussi les dépenses de formation) et le volume de travail sur l'ensemble de l'année dans l'établissement.

L'enquête aura lieu entre la mi-mai et la fin décembre 2004 auprès de 20 000 à 25 000 établissements de plus de 10 salariés de l'ensemble du secteur marchand et des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. La collecte sera réalisée par voie postale, et la relance des non répondants par enquêteur. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire a été estimé, lors des tests de l'ECMO 2000, à quatre heures.

Le groupe de pilotage réunit outre les représentants du Département Emploi et Revenus d'Activité, des représentants de la Direction des Statistiques d'Entreprises, des Directions régionales, de la DARES, de l'UMS et de la DSOMD.

Par ailleurs, les partenaires sociaux seront consultés par l'Insee au printemps 2004 sur ce questionnaire.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2006. Des retours d'information seront envoyés, à la même période, aux entreprises répondantes. Les différents tableaux de résultats seront publiés dans la collection INSEE-RESULTATS et, comme pour les enquêtes antérieures, un INSEE-Première rendra compte de ces résultats. Enfin, des travaux pourront être réalisés sur le coût du travail par niveau de qualification.

La formation souhaite que la publication des résultats soit accompagnée de la présentation des éléments de contexte –relatif notamment aux différences de productivité du travail- qui limitent la comparabilité des résultats entre les différents pays.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.